



● **À la une**

Actualités

P.06

-

● **Domaines d'expertises**

Le grand angle

P.28

-

● **Des hommes et des territoires**

Le service civique

P.46

-

● **Intercours**

La pause spirituelle

P.64

-

L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA
GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT



Gouvernance numérique

La clé d'une transformation réussie

P.28

-



En direct sur

fdo
live



J O U R N É E G E S T I O N

31 MARS 2022

Optimiser la gestion
d'un établissement scolaire



Une démarche nécessaire
pour pérenniser la mission éducative





Hervé de Kerdrel
Président
Fédération nationale des Ogec

” « *L'école catholique compte sur la richesse et la liberté de ses acteurs... Rien ne se fera sans vous* »¹

2022... nos défis sont nombreux !

Par le biais de cet éditorial, je suis heureux de m'associer à vous tous, un à un, en ce tout début d'année 2022. Ayant rejoint la Fédération des Ogec depuis plusieurs années (d'abord à la Fédération régionale des Ogec Ile-de-France puis à la fédération nationale), je mesure plus encore quotidiennement la grande richesse du réseau de ses bénévoles et de ses permanents. À travers notre maillage territorial, que ce soit dans les équipes centrales, et aussi au plus proche du terrain, c'est un support quotidien indispensable que nous apportons à nos adhérents dans leur mission de gestionnaire des établissements catholiques d'enseignement. Ce support est vital pour 3 raisons immédiates : la triste actualité sanitaire à laquelle nous avons dû faire face depuis mars 2020 a montré le besoin d'une réactivité accrue dans la gestion des Ogec. Plus largement, le monde réglemen-

taire qui s'impose à nous se complexifie et impose une expertise plus précise que nous avons la charge de structurer. Les chantiers, vous le savez, sont nombreux. Enfin, en ligne avec les évolutions sociétales et technologiques, le secteur de l'Éducation évolue rapidement et il est capital, avec notre bonne connaissance des établissements et nos capacités d'anticipation, en lien avec toutes les autres forces vives de l'Enseignement catholique, que nous accompagnons la démarche prospective lancée et suivie par son Secrétaire général Philippe Delorme. Pour tout ceci, je vous dis ma gratitude de m'avoir élu comme président et ma joie de vous servir à ce titre. Nous sommes tous impatients de poursuivre notre collaboration, avec un dynamisme et un service sans faille ! J'aurai à cœur de venir vous rencontrer tous autant que possible dans les mois à venir.

Ours

Mag des Ogec ISSN 2729-4609 - Dir. de publication : Hervé de Kerdrel - Chargée de publication : Marine de Montalivet - 277 rue Saint Jacques - 75005 Paris 5^e - Tél : 01 53 73 74 40 - contact@fnogec.org - www.fnogec.org - @Adobe Stock



7300

Le nombre d'établissements catholiques d'enseignement au sein du réseau des Ogec

93

Le nombre de structures territoriales fédératives qui accompagnent les Ogec

+2M

Le nombre d'élèves accueillis dans les 7 300 établissements scolaires

+30k

Le nombre de bénévoles engagés pour accompagner les Ogec et les écoles

sommaire

La voix du réseau

P.03

L'édito

P.03

Les chiffres-clés

P.04

À la une

P.06

Actualités

P.06

Domaines d'expertises

P.14

[Les thématiques]

P.15

Comptabilité & Gestion

P.15

Immobilier & sécurité

P.18

Social & RH

P.20

[Le grand angle]

P.28

Systèmes d'information : mettre
en place une gouvernance
numérique

Des hommes et des territoires

P.45

[Le service civique]

P.46

Plan de solidarité Egalim

P.50

Le témoignage

P.58

Intercours

P.61

La pause ludique

P.62

La pause spirituelle

P.64

| À la une

[Actualités]

- 07 Brèves générales
- 09 Trophées de l'Engagement des Jeunes 2022
- 11 Hommage à Jean-Louis Cocho
- 12 Congrès de l'Apel : 5 défis et 1 plateforme participative pour tous les acteurs de la communauté éducative





I Hervé de Kerdrel, élu président de la fédération nationale

Le 27 novembre 2021, Hervé de Kerdrel a été élu président de la Fédération nationale des Ogec et succède à Laurent Laming. La Fédération des Ogec le félicite chaleureusement et lui souhaite pleine réussite dans sa nouvelle mission : [en savoir+](#)



I Des nouveaux présidents au sein du réseau

Le réseau accueille Pascal Régent, président de la Fédération départementale des Ogec de l'Aisne, et Jean-Louis Goubet, président de la Fédération régionale des Ogec des Hauts-de-France : bienvenue !



I Infos social : retrouvez la lettre d'actu no.23 (10 janvier 2022)

Vous trouverez dans la [lettre No.23](#) du 10 janvier dernier tout ce que vous devez savoir sur l'augmentation de salaire qui a été fixée à 1% au 1^{er} janvier 2022, l'indemnité inflation, les avantages en nature

ou encore le référentiel pénibilité. Vous trouverez également dans la [lettre No.24](#) publiée le 24 janvier, de nouvelles informations, une revue de jurisprudence, ce qu'il faut savoir sur le congé paternité, etc.

I Mag des Ogec : un hors-série à lire !

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à lire le Mag #JT21 sur la Journée des Territoires du 2 octobre qui met en lumière notre force vive bénévole afin de réfléchir ensemble aux enjeux liés à cet engagement, et faire de cette force une dynamique (ré)enchântée : [feuilleter le #JT21](#)

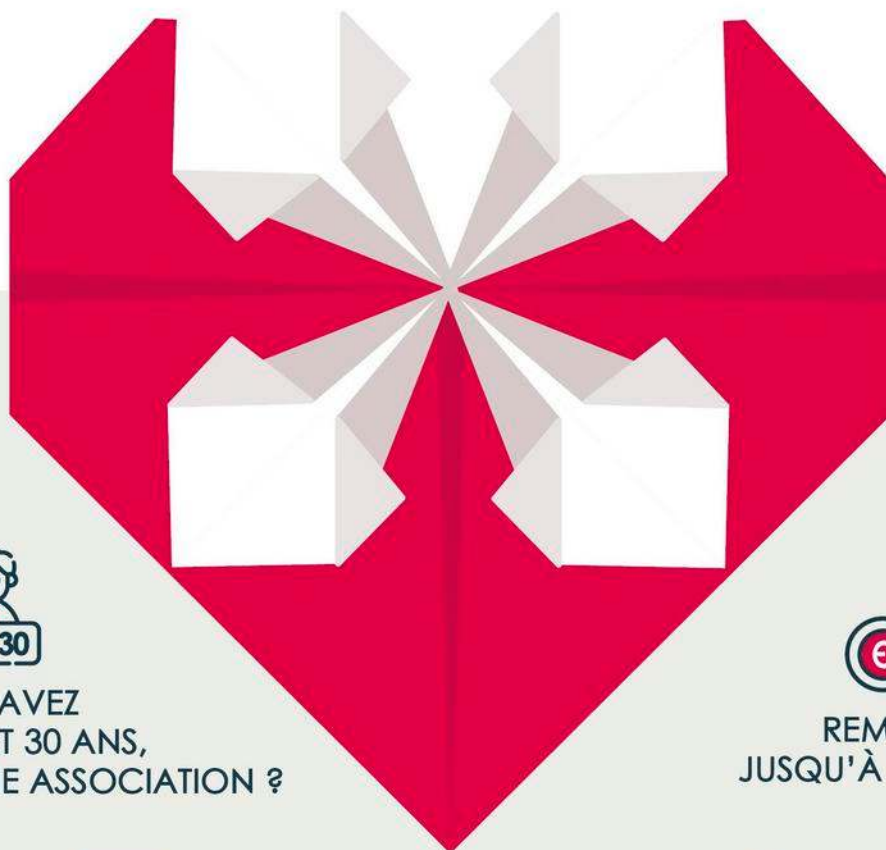


Trophées
de l'Engagement
des Jeunes **2022**
Saint-Christophe RCF

Appel à projets
du 1^{er} décembre 2021
au 13 février 2022

DONNEZ VIE À VOTRE PROJET SOLIDAIRE

ÉDUCATION - SOCIAL - SANTÉ - CULTURE - ENVIRONNEMENT



VOUS AVEZ
ENTRE 16 ET 30 ANS,
ÊTES MEMBRE D'UNE ASSOCIATION ?



REMPORTEZ
JUSQU'À 4 000 EUROS



PARTICIPEZ AU PRIX
DES RÉGIONS MUTUALISTES



BÉNÉFICIEZ
D'UNE PROMO RADIO

Déposez votre candidature :
www.trophees-engagement.fr

Fonds



avec le soutien de la
Mutuelle Saint-Christophe assurances

Trophées de l'Engagement des Jeunes 2022, dépôt des candidatures jusqu'au 13 février

Le Fonds Saint-Christophe et RCF organisent une nouvelle édition du concours pour encourager les jeunes porteurs de projets solidaires. Soutenus par la Mutuelle Saint-Christophe assurances, les Trophées de l'Engagement des Jeunes ont pour objectif de faire émerger et de soutenir des projets solidaires et innovants. Ces projets relevant de l'intérêt général doivent s'ancrer dans un territoire et mobiliser des acteurs locaux.

Les Trophées de l'Engagement des Jeunes Saint-Christophe RCF : de quoi s'agit-il ?

Ce concours a pour objectif de soutenir la dynamique d'engagement des jeunes de 16 à 30 ans en récompensant des porteurs de projets solidaires, membres d'une association dans les domaines éducation, social, santé, culture et environnement. Entre janvier et juin 2022, les candidats présélectionnés seront interviewés et passeront à la radio. Ces chroniques seront diffusées sur l'antenne de la radio RCF chaque vendredi dans l'émission "Je pense donc j'agis" à 10h50 et rediffusées le samedi matin. Cinq lauréats pourront remporter jusqu'à 4 000 euros à l'issue d'un vote en ligne ouvert à tout public. Une cérémonie de remise de prix se tiendra au siège de la [Mutuelle Saint-Christophe assurances](#) à Paris le mercredi 22 juin 2022.

Comment participer aux Trophées ?

Il suffit de prendre connaissance du règlement et de remplir le dossier de candidature sur le site : www.trophees-engagement.fr
Pour en savoir + nous vous invitons à [cliquer sur ce lien](#) pour visionner l'animation de lancement du concours

Un concours en partenariat avec RCF, une radio qui partage la joie de vivre et de croire

Entre janvier et juin 2022, les candidats pré-sélectionnés seront interviewés et passeront ensuite à la radio. Ces chroniques seront diffusées sur l'antenne nationale de la radio RCF chaque vendredi dans l'émission : "Je pense donc j'agis", à 10h50 et rediffusées le samedi matin.



Trophées
de l'Engagement
des Jeunes **2022**
Saint-Christophe RCF



© Adobe Stock



© Adobe Stock

I Mieux connaître la Mutuelle Saint-Christophe

Ancrée sur des valeurs mutualistes, la Mutuelle Saint-Christophe assurances accompagne, soutient et protège tous ceux qui s'engagent : diocèses, instituts religieux, établissements scolaires, associations et plus largement l'ensemble des structures de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle assure également les particuliers qui s'investissent au sein de ces structures en tant que salariés ou bénévoles. En 2017 la mutuelle s'est dotée d'un fonds de dotation : le Fonds Saint-Christophe.

Contact Mutuelle Saint-Christophe assurances :

Virginie Crestia

Resp. communication externe

T. : 01 56 24 77 84

M. : virginie.crestia@msc-assurance.fr

Mieux connaître RCF, la radio qui réveille la France avec un sourire communicatif

Avec plus de 60 radios et 270 fréquences FM réparties sur l'ensemble de la France et de la Belgique, RCF accompagne tous les jours 600 000 auditeurs. Informations, culture, spiritualité et vie quotidienne, RCF propose un programme grand public, généraliste, et de proximité. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.rcf.fr où vous trouverez davantage d'informations sur la programmation.

CONTACT RCF :

Sibylle Nguyen

Resp. communication

T. : 04 72 38 81 15

M. : sibylle.nguyen@rcf.fr

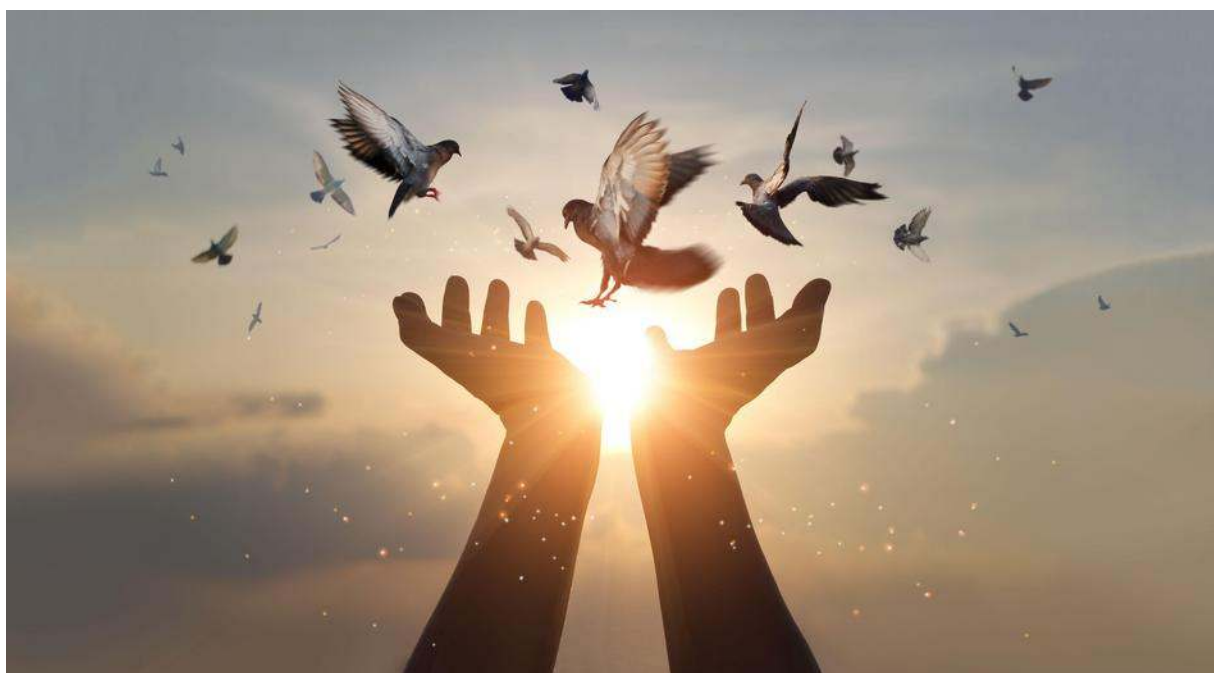
”

Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 13 février 2022 sur le site : www.trophees-engagement.fr

Hommage à Jean-Louis Cocho : un homme engagé et au dévouement sans faille, fidèle serviteur de l'Enseignement catholique

Jean-Louis Cocho est décédé le 15 novembre à l'âge de 74 ans : un grand serviteur de l'Enseignement catholique vient de nous quitter... Jean-Louis a en effet suivi sa scolarité au collège des missions africaines de Chaponost, puis à la Chartreuse du Puy en Velay. Cette éducation dans l'Enseignement catholique a ancré Jean-Louis dans la joie de la transmission et du service, ce qui l'a amené à partir pour enseigner puis diriger une école en Côte d'Ivoire pendant 3 ans. À son retour en France, il est nommé professeur au collège Jeanne-d'Arc de Saint-Didier en Velay : il en prendra la direction en 1976 avant d'être nommé directeur de Saint-Pierre-Saint-Anne à Yssingeaux en 1990. De nombreux collègues se souviennent encore de son implication et de sa bienveillance au sein de

ces établissements. Son dévouement a été marqué par son intégration à la direction diocésaine de Haute-Loire en 2000 et, plus tard, par sa nomination en tant que directeur diocésain du Cantal. À sa retraite, il s'engage en tant que bénévole au sein de l'Ogec Saint Didier et de la fédération départementale de Haute-Loire. Son souci de s'occuper des plus petits se mue en défense des petites écoles rurales. Il devient ainsi un négociateur de forfait communal redouté des communes de Haute-Loire : *"l'école catholique dans ma commune, c'est de l'or pour la commune."* Jean-Louis restera dans notre cœur un bel exemple d'engagement, de disponibilité, d'amabilité et de délicatesse. Que Dieu l'accueille dans sa tendresse et console sa chère épouse ainsi que ses enfants.



Article rédigé par Anne Barré, juriste au sein du pôle Économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec

L'Apel se lance cinq défis et implique la communauté éducative : pour faire bouger l'école, nous avons besoin de vous !



Vincent Goutines (VP)
Responsable du congrès
de l'Apel

Le XXII^e congrès de l'Apel aura lieu du 20 au 22 mai 2022 à Nice. Cette année, l'Apel se mobilise autour d'une dynamique impliquante, celle du changement au sein de l'institution scolaire, avec l'ambition de faire bouger les lignes ! Avec pour thème : "Parents et école, bougeons-nous, pour que l'école change vraiment", ce congrès engage l'ensemble de la communauté éducative.

Parce qu'il faut trouver un chemin pour bâtir, avec nos enfants, un avenir solide, ce congrès est une démarche qui engage les parents mais aussi l'ensemble de la communauté éducative, autour de 5 défis :

Défi 1. Aider le jeune à grandir dans sa globalité avec une éducation qui prend en compte toutes les facettes de sa personnalité et lui permet d'être acteur de la construction de son savoir et de sa vie.

Défi 2. Accueillir le jeune tel qu'il est, de la mixité sociale aux situations de handicap, faire de la fraternité

une richesse pour une vraie solidarité.

Défi 3. Accompagner chaque jeune et l'aider à trouver sa place dans le monde pour que l'orientation soit au service de sa vocation et de sa personnalité et qu'il devienne ainsi acteur de son avenir dans un monde en mutation.

Défi 4. Adapter les pratiques pédagogiques à chaque jeune : élargir les approches pédagogiques pour trouver des outils adaptés à ses besoins.

Défi 5. Repenser l'évaluation et les façons d'évaluer les compétences de l'élève pour le faire progresser et grandir sans le décourager, développer une culture de l'évaluation des projets mis en œuvre au sein des établissements afin qu'elle soit partagée par les parents et les équipes éducatives.

Cet événement majeur, qui permet de dynamiser la vie des établissements scolaires, rassemblera 1 500 personnes dont les délégations d'Apel académiques et départementales, les directeurs diocésains, les chefs d'établissement, les enseignants, les représentants syndicaux, les partenaires et les personnalités du monde éducatif pour vivre, ensemble, des moments riches en émotions et en réflexions.





Scannez le QR code pour participer !

Une plateforme participative pour vous engager, dynamique et constructive : soyez au rendez-vous !

Ce XXII^e congrès démarre dès le 31 janvier, avec l'ouverture, d'une plateforme participative qui recueillera vos avis et vos idées sur les cinq défis du congrès.

Quand ? Du 31 janvier au 13 mars 2022, vous pouvez vous connecter sur plateforme-participative.apel.fr ou depuis votre smartphone en scannant le QR code ci-contre et vous identifier à partir du 31 janvier. Faites connaître la plateforme via vos sites, réseaux sociaux, newsletters, magazines, École directe...

Qui ? Nous donnons la parole à l'ensemble de la communauté éducative : élus et salariés du mouvement des Apel, parents d'élèves, chefs d'établissement, enseignants, directeurs diocésains et tutelles, Fédération des Ogec, Cneap, Ugsel...



Tous ensemble, bougeons-nous pour que l'école change vraiment

Mobilisons-nous ensemble : exprimez-vous sur notre plateforme participative !

Ces défis ne pouvant être relevés seuls, nous proposons pour la 1^{ère} fois à tous les acteurs de la communauté éducative de participer en amont à notre congrès grâce à une plateforme participative et interactive.

L'Apel s'engage : toutes les participations seront analysées et la synthèse sera présentée lors du congrès

Comment ? En cliquant sur l'onglet *Participer*, pour chaque défi, vous pourrez répondre aux questions qui seront proposées, exprimer vos idées, vos envies pour une école mieux adaptée à un monde en mutation. Vous pourrez enrichir le débat en apportant vos contributions à celles qui ont déjà été postées.

À retenir ! Du 20 au 22 mai 2022, tous ceux qui ne seront pas présents à Nice, pourront suivre les séances plénières du congrès et certaines conférences en streaming, sur la plateforme. **Pour bâtir l'école de demain, nous comptons sur vous ! À très bientôt sur la plateforme participative de l'Apel.**

© Adobe Stock

Article rédigé par Sylvie Bocquet, rédactrice en chef du magazine Famille & Éducation

| Domaines d'expertises

[Les thématiques]

- 15 Journée Gestion 2022
- 16 Valorisation du bénévolat
- 18 Concours CUBE et capteurs CO₂
- 20 Validation des CQP par bloc
- 23 Documentation sociale
- 25 Risques professionnels

[Le grand angle]

- 28 SI : mettre en place une gouvernance numérique



Journée Gestion 2022 : nous vous attendons nombreux le 31 mars !

L'édition 2022 de la Journée Gestion aura lieu jeudi 31 mars. Après la maîtrise des risques en 2018, la nouvelle réglementation comptable et les priorités de gestion en période Covid en 2020, le thème de la JG22 sera : "Optimiser la gestion d'un établissement scolaire : une démarche nécessaire pour pérenniser la mission éducative."

Les dirigeants des établissements scolaires, qu'ils soient bénévoles ou chefs d'établissement, et les gestionnaires (DAF, RAF, attachés de gestion) ont à coeur d'assurer une gestion performante de l'établissement afin de faire vivre le projet éducatif. Ils doivent faire face aux aléas de la conjoncture

économique et aux nouveaux enjeux relatifs au développement durable. Lors de la JG22, une méthodologie rassemblant les leviers d'action pour optimiser la gestion d'un établissement scolaire sera présentée. Cet outil sera utile à tous les Ogec, même en bonne santé, a fortiori en difficulté.

Dans un second temps, les mutualisations entre Ogec ou avec d'autres organismes sans but lucratif seront étudiées, avec un focus sur les règles juridiques et fiscales à respecter lors de la conclusion de conventions de mises en commun de moyens. Enfin, la JG22 abordera la question des fusions d'Ogec sous l'angle économique et présentera, grâce à l'analyse des données issues de l'observatoire Indices, les profils d'Ogec ayant optimisé leur gestion. Que vous soyez investi(e) dans la gestion au sein d'un Ogec, d'une fédération régionale ou départementale d'Ogec, d'une direction diocésaine ou d'une congrégation, la JG22 est pour vous !

© Adobe Stock



Diffusée en direct sur **fdo live**

**JOURNÉE
GESTION**
31 MARS 2022

Optimiser la gestion d'un établissement scolaire
Une démarche nécessaire pour pérenniser la mission éducative

Comment va se dérouler la Journée Gestion 2022 ? Comment peut-on s'inscrire ?

Nous étudions la possibilité d'accueillir en présentiel une centaine de participants, si les conditions sanitaires le permettent. En tout état de cause, la Journée Gestion 2022 sera diffusée en direct sur FDO Live. Informations à suivre courant février !



Valorisation comptable du bénévolat : de quel bénévolat s'agit-il ? Comment traiter cette contribution volontaire en nature ?

Les nouvelles règles comptables du secteur non-lucratif ont été appliquées pour la 1^{ère} fois par les Ogec aux comptes 2020/2021. Parmi les nouveautés, la comptabilisation des contributions volontaires en nature, dont le bénévolat au sein des Ogec, a suscité des questions. De quels bénévoles parle-t-on ? La comptabilisation du bénévolat est-elle obligatoire ? Comment le valoriser ? Réponses dans cet article.

Quelles sont les missions bénévoles concernées ?

Le guide pratique consacré à la valorisation comptable du bénévolat, publié en 2021 par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, donne une liste indicative des tâches, travaux ou missions susceptibles d'être accomplis par des bénévoles. Au sein des Ogec, il s'agit des parents contribuant à l'animation pastorale ou à l'orientation des élèves, accompagnant des sorties scolaires, effectuant des travaux d'entretien de l'école, etc. Seuls les bénévoles œuvrant pour les missions et les activités de l'Ogec sont à prendre en compte. A contrario, le bénévolat accompli par les parents au sein de l'Apel (fête de l'école, bourse aux livres, etc.) est valorisé dans les comptes de l'Apel et non de l'Ogec.

Les administrateurs bénévoles sont-ils exclus du périmètre ?

Le temps passé par les dirigeants

bénévoles des Ogec pour faire fonctionner les instances statutaires (CA, AG, Bureau) n'est pas exclu par principe des contributions volontaires en nature (CVN) : il figure dans la liste des tâches, travaux ou missions bénévoles mentionnée dans le guide pratique, dans la rubrique "Vie statutaire, conseil d'administration, commissions, etc."

Tous les Ogec doivent-ils comptabiliser le bénévolat dans leurs comptes annuels ?

Concernant les contributions volontaires en nature (CVN), en particulier le bénévolat, la comptabilisation en classe 8 et la mention en pied de compte de résultat ne sont requises que "si la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité". Le bénévolat des administrateurs constitue-t-il un élément essentiel à la compréhension de l'activité de l'Ogec ? S'il ne correspond qu'aux réunions statutaires, il est peu probable que ce soit un élément essentiel à la compréhension de l'activité de gestion d'un ou plusieurs établissements scolaires. Calculé en montant et en ETP, le bénévolat peut être comparé aux ressources totales de l'Ogec et à l'effectif employé.

En vous connectant au [portail de la vie associative](#), vous pourrez télécharger le guide pratique "Bénévolat : valorisation comptable" publié par le ministère en 2021, ainsi que d'autres guides utiles aux associations¹.

¹ Autres exemples de guides pratiques : guide d'usage de la subvention, guide sur le mécénat, etc.
Portail de la vie associative : <https://www.associations.gouv.fr>



Les thématiques

En revanche, si l'un ou plusieurs des administrateurs remplissent des missions bénévoles particulières qui leur prennent du temps, comme par exemple le suivi des travaux dans l'établissement scolaire, la réalisation de tâches administratives ou de missions d'expertise, il est possible que cela représente une contribution significative à la réalisation des activités gérées par l'Ogec. La même analyse relative au caractère significatif du bénévolat est à réaliser pour les bénévoles autres que les administrateurs, en particulier les parents d'élèves.

Quelles procédures doit-on mettre en place pour recenser et documenter le bénévolat accompli au profit de l'Ogec ?

C'est à l'Ogec de définir la façon dont il envisage de recueillir les données relatives au bénévolat dont il bénéficie pour l'exercice de ses missions et activités. Le guide pratique évoqué précédemment propose un exemple de fiche individuelle de temps qui peut être directement renseignée par les bénévoles. Cette fiche donne au préalable les conseils suivants :

Vous avez d'autres questions sur les contributions volontaires en nature ?

Nous vous invitons à consulter la documentation comptable disponible sur [Isidoor](#) au sein de l'application ISI Gestion. Vous y trouverez le guide de rédaction de l'annexe (qui apporte des précisions sur les informations à fournir sur les CVN), les supports de formation sur la nouvelle réglementation comptable du secteur non-lucratif, ainsi que des fiches pratiques sur les spécificités liées aux activités des Ogec.

"Une démarche de valorisation du bénévolat n'étant pas neutre pour une organisation, il est essentiel pour sa réussite qu'elle résulte d'un choix démocratique de la structure et n'apparaisse pas comme une décision isolée et autoritaire des dirigeants ; le sujet doit donc d'abord être abordé et débattu *en interne* : ce qui signifie qu'elle doit être à l'ordre du jour d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, ou à défaut, d'une réunion de bureau."

Une démarche de valorisation du bénévolat n'étant pas neutre pour une organisation, il est essentiel qu'elle résulte d'un choix démocratique de la structure.

Le conseil d'administration de l'Ogec peut confier à une personne responsable de la valorisation du bénévolat le soin de collecter et de viser les fiches de temps des bénévoles.

Comment peut-on valoriser le bénévolat dans les comptes ?

À l'instar de la procédure de recueil des temps passés par les bénévoles, il revient à l'Ogec, en réunion de ses instances statutaires, de choisir la valeur horaire qui servira à valoriser le bénévolat. Il est possible de retenir le Smic ou d'envisager d'utiliser la grille de salaire de la branche EPNL. Il faudra alors préciser dans l'annexe la méthode retenue au chapitre des contributions volontaires en nature. Gardons à l'esprit que la valorisation comptable du bénévolat a pour objectif de signaler qu'il est une ressource essentielle au fonctionnement de l'Ogec.

Championnat des économies d'énergie : lancement réussi pour le millier de candidats aux concours CUBE !

Le 7 décembre 2021, les candidats des concours CUBE¹ (entreprises, flottes automobiles, établissements scolaires...) se sont réunis au stade ARENA Paris-La Défense pour lancer le championnat des économies d'énergie, témoigner de leur engagement à agir pour accélérer la transition énergétique et à en faire la promotion avec une démonstration grandeur nature de bonnes pratiques mises en place.



La nouvelle édition des concours CUBE fut un véritable lancement sportif avec jeux de lumières et animations graphiques pour accueillir les candidats ainsi que de nombreux stands et ateliers sur l'énergie, tous installés sur la pelouse du stade. Ce championnat de France des économies d'énergie comporte une section réservée aux établissements scolaires : le concours Cube.Scolaire. Grâce à la mobilisation de la communauté éducative, des projets interdisciplinaires et des changements de comportements : réduire ses consommations d'énergie et participer de manière ludique et concrète à la loi de transition énergétique, est devenu possible, comme en témoignent les candidats présents !

« Si nous, lycéens, pouvons le faire, pourquoi pas vous ? » ont souligné deux lycéens venus témoigner

L'avenir de l'écologie passe nécessairement par les jeunes qui refusent l'immobilisme des générations précédentes et se mobilisent fortement pour oeuvrer en faveur de l'environnement (éco-délégués, clubs écologiques, actions de sensibilisation...). Ce sont des ambassadeurs motivés qui relayent les bonnes pratiques et mesurent le rôle qu'ils ont à jouer.

En savoir+ : [voir la vidéo de présentation du concours](#)

"Nous voulons faire de 70 millions de Français autant de champions du climat", a déclaré Cédric Borel, président de l'Institut français pour la performance énergétique du bâtiment.



¹Les concours CUBE (Challenge Climat, Usages, Bâtiments) s'adressent initialement aux bâtiments tertiaires. Son bilan se veut positif : les participants des éditions précédentes ont réussi à atteindre 13% d'économies d'énergie en moyenne.

Les capteurs de dioxyde de carbone dans les écoles : une préconisation et non une obligation

Recommandés par le ministère de l'Éducation nationale et le Haut Conseil de la Santé publique (HCSP), les capteurs de CO₂ peuvent être des outils de mesure utiles dans la surveillance de la qualité de l'air intérieur ou la lutte contre la propagation du Covid. Au delà du seuil de 800 ppm de concentration de CO₂ dans l'air, le HCSP estime qu'il existe un danger de voir les particules virales se multiplier, d'où la nécessité de renouveler l'air intérieur. Utiliser les capteurs de CO₂, notamment de façon "nomade" afin de réaliser des mesures fréquentes, permet de mieux rendre compte de la réalité de la qualité de l'air, et de suivre l'évolution du taux de CO₂. Toutefois, les écoles privées n'ont pas l'obligation de faire une telle acquisition. Elles ne bénéficieront pas, contrairement aux

écoles publiques, de subventions de l'État. Vingt millions d'euros ont ainsi été débloqués pour aider les collectivités locales à acheter des détecteurs de CO₂ pour leurs écoles. Or le coût d'un détecteur n'est pas négligeable. Selon le site du [Projet CO₂](#), qui rassemble des enseignants-chercheurs ayant pour objectif d'informer quant à l'intérêt de la mesure du CO₂ pour améliorer l'aération des locaux, le coût d'un capteur CO₂ varie de 100 à 400€ selon le produit (Niveau A ou B). Rappelons que si ces capteurs ont le vent en poupe dans les établissements scolaires, la seule obligation qui leur incombe depuis 2020, c'est la surveillance de la qualité de l'air intérieur (évaluation des moyens d'aération, programme d'actions de prévention ou campagne de mesure).

Pour en savoir + sur la surveillance de la qualité de l'air, nous vous invitons à [regarder le replay](#) du webinar et [consulter la fiche pratique](#)



Article rédigé par Sophie Pouverreau, juriste au sein du pôle Économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec



Le certificateur délivre des attestations uniques par bloc de compétences, ce qui permet d'inventer et de personnaliser chaque parcours.

©Adobe Stock

Des certifications désormais construites en blocs de compétences

Depuis la réforme de la formation en 2018, la gestion des certifications professionnelles est confiée à France compétences et à la Commission de la certification. Cette commission assure l'enregistrement, le contrôle ainsi que le suivi des certifications dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et dans le Répertoire spécifique (RS).

Toutes les certifications inscrites au RNCP sont construites en blocs de compétences. Ces blocs sont tous autonomes et peuvent être validés de façon séparée, ce qui permet de choisir et de construire des parcours sur-mesure en fonction des besoins en montée en compétences. Si les blocs de compétences peuvent être validés séparément, le certificateur délivre de la même manière des attesta-

” *Chaque bloc de compétence peut être validé séparément : il bénéficie alors d'une attestation de bloc !*

tions uniques de blocs de compétences. Une fois le parcours complet, la certification est validée et le parchemin est délivré. Les parcours de formation afférant aux blocs de compétences sont mo-

dulables pour correspondre aux besoins des employeurs et des salariés. Il faut savoir qu'une formation qui prépare à un bloc de compétences est éligible au Compte personnel de formation (CPF).

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de France compétences : <https://www.francecompetences.fr/>

Les thématiques



Des blocs à la demande pour répondre aux besoins ©Adobe Stock

Les CQP de l'interbranches sont enregistrés au RNCP en blocs de compétences et ouverts à la VAE

Chaque Certificat de qualification professionnelle (CQP) a pour fondement un Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation constituant son référentiel de certification. La structure du référentiel a pour objectif de présenter au candidat et aux acteurs de la certification, notamment les membres du jury, les blocs de compétences, les activités, les compétences développées en situations professionnelles ainsi que les critères et les modalités d'évaluation. Le CQP Éducateur de vie scolaire (EVS) dispose d'un niveau de qualification de niveau 4 (correspondant à un Bac) et le CQP Coordinateur de vie scolaire (CVS) dispose d'un niveau de qualification de niveau 5 (correspondant à un BAC +2).



Chaque candidat compose son parcours ©Adobe Stock

Des parcours individualisés entre 35 et 200 heures de formation selon les besoins

Ce positionnement choisi et assumé permet de lever certains freins au départ et d'alléger, non seulement les contraintes d'organisation professionnelle et familiale, mais aussi les contraintes d'organisation financière.

Les deux CQP sont construits en 4 blocs de compétences plus un stage obligatoire de 35h à réaliser dans le cadre de certains blocs

Les intitulés des 4 blocs du CQP EVS sont :

- Participer aux activités de la vie scolaire
- Accompagner des élèves dans leur vie scolaire
- Proposer, animer des projets à destination d'élèves
- Accompagner les actions de prévention du harcèlement et des discriminations en milieu scolaire

Le CQP CVS est constitué de 4 blocs intitulés :

- Assurer l'accueil éducatif d'élèves et de leur famille
- Coordonner un service de vie scolaire
- Conduire des projet d'animation/activité éducative
- Assurer l'intégration et l'accompagnement d'une équipe de vie scolaire

Les deux Certificats de qualification professionnelle (CQP) et les blocs de compétences sont inscrits au RNCP sous les numéros RN 35431 et suivants pour le CQP EVS et RN 35728 et suivants pour le CQP CVS.

L'ARES, le Créfi et l'Ifeap : les organismes de formation habilités par la CPNEFP pour assurer la formation et l'évaluation des CQP

Depuis plus d'un an, le nouveau dispositif des CQP en blocs de compétences est lancé. Les organismes de formation ont adapté leurs pratiques pédagogiques, proposé de nouveaux modules et plannings pour correspondre aux nouvelles exigences des référentiels. Ces changements ont impacté les établissements, les salariés dans leur perception et l'organisation des parcours de formation certifiants.

Le point de vue de l'ARES

Hélène de Bellevue, directrice de l'ARES indique que les candidats aux CQP se disent très satisfaits du nouveau format. En effet "le nouveau découpage par blocs de compétences permet une personnalisation des parcours, au plus près des besoins de développement des candidats et des réalités des établissements". L'ARES a pu renforcer la cohérence des modules des blocs "pour que les modalités proposées aux stagiaires fonctionnent comme des "pièces de puzzle" qui, isolées ou cumulées selon les parcours, soient adaptées aux besoins de chacun".

Le point de vue du Créfi

Comme le souligne avec conviction Bruno Ketterer le directeur du Créfi, il ne s'agit pas seulement d'une évolution mais d'un "changement total pour l'ensemble des acteurs : le Créfi a accompagné ses formateurs pour qu'ils puissent modifier leur pédagogie et répondre parfaitement aux compétences de chaque bloc". Le Créfi a évolué vers plus de conseil : "Certains établissements choisissent un parcours de formation sur plusieurs années. Il s'agit d'une évolution positive. Elle apporte de la souplesse aux établissements pour programmer les départs."

Le point de vue de l'Ifeap

"Le découpage des CQP en blocs de compétences a transformé la gestion administrative des parcours. Les CQP sont ainsi construits selon cette nouvelle logique à laquelle l'Ifeap adhère en proposant des possibilités de démarrage de formation à tout moment de l'année", comme nous l'explique Sandra Mercier la responsable clientèle de l'Ifeap. "Cette organisation permet aux établissements d'envisager une montée en compétences individuelle et/ou collective en fonction de la stratégie envisagée. Le caractère certifiant des CQP est une plus-value".



Aurélie Delgove : "Des parcours modulables en réponse aux besoins"



” L'individualisation des parcours CQP favorise le départ en formation sur un ou plusieurs blocs de compétences.

Témoignages recueillis par Aurélie Delgove, responsable développement des compétences, au sein du pôle des Affaires sociales de la Fédération nationale des Ogec

Grâce à une documentation réorganisée et des lettres d'actualités sociales régulières, toutes les infos utiles sont à portée de clic !

Une documentation réorganisée

Depuis mars 2020, le pôle des affaires sociales construit une documentation à destination des employeurs et des fédérations territoriales. Initialement organisée selon la trame de la convention collective en cours de négociation, nous avons choisi d'en refondre le plan pour tendre vers 2 objectifs :

1. Répondre aux besoins opérationnels de tout chef d'établissement, gestionnaire RH, attaché de gestion
2. Traiter chaque thématique en une seule fiche

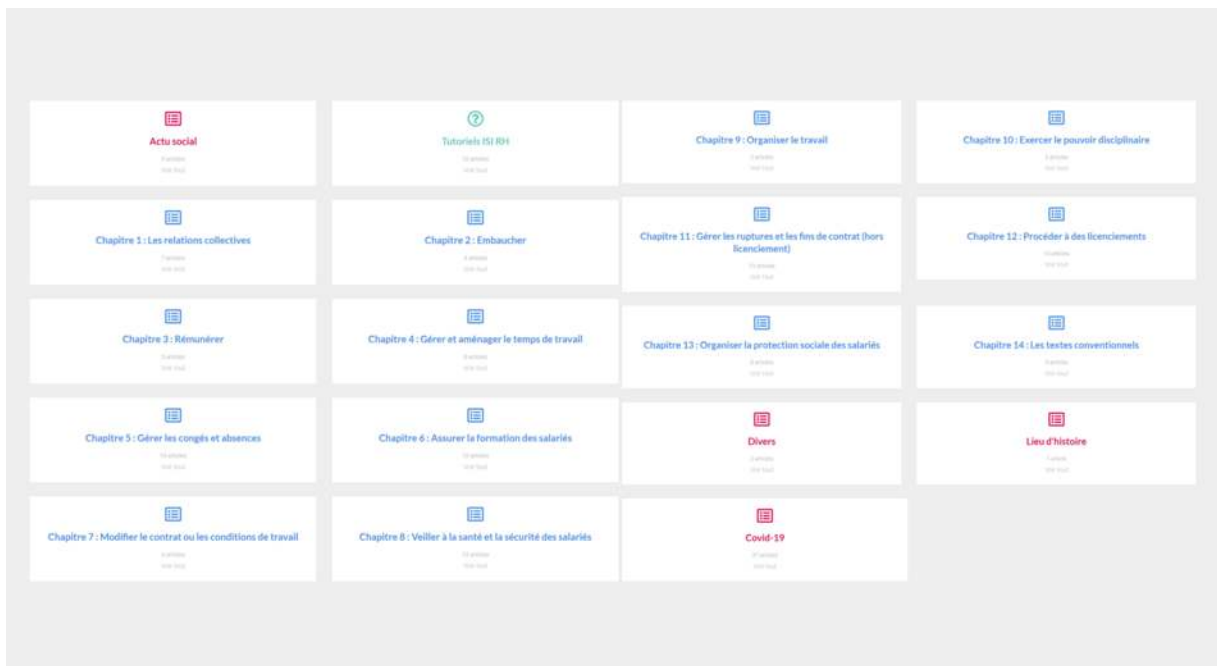
Dans le cadre de cette refonte, certaines fiches pratiques ont été fusionnées, d'autres ont été développées. Vous trouverez désormais par exemple toutes les informations relatives à l'indemnisation d'un arrêt **maladie** au sein de la même fiche, la liste com-

plète des formalités à réaliser au moment de **l'embauche**, ou bien encore la démarche pas-à-pas de réalisation d'une fiche de **classification**.

Une documentation de plus en plus complète

Toute l'équipe du pôle des affaires sociales se mobilise pour mettre à la disposition du réseau une documentation exhaustive sur les thématiques en lien avec la gestion des ressources humaines des Ogec. C'est ainsi que ces derniers mois de nombreux sujets sont venus enrichir cette documentation. On peut citer notamment : **l'inaptitude**, le temps partiel **thérapeutique**, la mise en place et le fonctionnement du **CSE...** N'hésitez pas à nous solliciter pour approfondir ou compléter certaines thématiques : cette documentation est la vôtre !

Retrouvez [ici](#) l'ensemble de la documentation, les lettres d'actualités sociales, les tutoriels ISI RH et les fiches dédiées au Covid-19



Les thématiques

Une documentation au plus près de l'actualité

Des fiches sont rédigées dès que l'actualité l'impose : il s'agit d'une nécessité pour les Ogec. Les fiches sur la prime [PEPA](#) et l'indemnité [inflation](#) enregistrent d'ailleurs des records en matière de visionnage et de lecture ! Elles permettent d'appréhender rapidement les aspects juridiques et pratiques d'un sujet et fournissent également des documents utiles tels que des modèles de DUE pour la prime PEPA. Les fiches relatives au [Covid-19](#) sont également mises à jour régulièrement afin de vous informer des évolutions concernant le télétravail, l'activité partielle ou encore les arrêts de travail dérogatoires.

Extrait de la lettre d'actu n°21 du 29 novembre 2021

EEP Santé - changement de gestionnaires pour les établissements adhérents AG2R et Malakoff Humanis

Comme annoncé dans la lettre EEP Santé n°22, les candidatures d'AG2R La Mondiale et Malakoff Humanis, en tant qu'assureurs recommandés du régime EEP Santé au 1^{er} janvier 2022, ont été retenues par les partenaires sociaux à la suite de la procédure de renouvellement de la recommandation.

Une évaluation mesurant cette nouvelle recommandation est la réduction du nombre de gestionnaires dans un objectif de performance dans l'application des procédures de traitement des dossiers d'une part, et d'autre part, pour permettre le déploiement d'actions et des services universels au bénéfice des affiliés EEP Santé.

Ainsi, pour les établissements adhérents au régime EEP Santé et ayant souscrit avec AG2R La Mondiale et avec Malakoff Humanis votre gestionnaire change au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

		Assureurs
		Gestionnaires

Fin novembre-début décembre 2021, les assureurs et gestionnaires vont adresser une communication concernant ce changement à leurs établissements adhérents. Nous avons informé les représentants des Udagec et Uingec des établissements concernés afin qu'ils puissent répondre aux éventuelles sollicitations des établissements.

Les gestionnaires vont solliciter les affiliés EEP Santé afin de mettre à jour leurs données d'affiliation sur le socle et les options, afin de récupérer les mandats Sepa pour le paiement des options et afin de vérifier la mise à jour des certificats de scolarité.

Des lettres d'actu dans votre boîte mail

Dès le début de la pandémie, le pôle des affaires sociales a très rapidement mis en place un outil pour transmettre aux Ogec les informations nécessaires à la gestion de la crise, au fur et à mesure qu'elles paraissent : c'est ainsi qu'est née la lettre d'actualités. Par la suite, nous nous sommes rendus compte que

cet outil avait un intérêt pour les Ogec, y compris en période moins troublée. En effet, les chefs d'établissements, responsables RH, attachés de gestion, etc., n'ont pas toujours le temps de se tenir informés des nombreux changements qui affectent la gestion des ressources humaines de leur Ogec. L'équipe du pôle des affaires sociales de la Fédération nationale des Ogec réalise cette veille pour eux et regroupe dans une lettre d'actualités toutes les nouveautés utiles aux Ogec : évolutions législatives et jurisprudentielles, décisions de branche, actualités des régimes EEP formation, prévoyance, solidarité et santé (changement de gestionnaires en 2022 par exemple), événements (Journée Sociale, webinars, etc.).

Toutes les lettres d'actualités publiées depuis fin mai sont accessibles sous ce lien* :

<https://infos.isidoor.org/kbtopic/actu-social/>

Si vous souhaitez recevoir cette lettre d'actualités, rien de plus simple : envoyez un mail à Jean-René Le Meur, directeur des affaires sociales, à l'adresse mail suivante : jr-lemeur@fnogec.org

L'indemnité [inflation](#) est le sujet du moment ! Retrouvez toutes les informations utiles sous forme de questions-réponses, un tableau récapitulatif des bénéficiaires, le lien vers le décret, ainsi qu'un modèle d'attestation pour les salariés, dans la fiche dédiée à ce sujet.

*Les lettres d'actualités Covid social sont disponibles ici : <https://infos.isidoor.org/kbtopic/actualites-covid-social/>

Article rédigé par Aude Durand, chargée de développement RH au pôle des affaires sociales - Fédération nationale des Ogec

Risques professionnels : des nouvelles obligations pour les Ogec, directement intégrées dans G2P

Le 2 août 2021, la loi n° 2021-1018 adoptée pour renforcer la prévention en santé au travail a été publiée. Cette loi renforce la prévention primaire qui trouve sa source dans l'identification et l'évaluation des risques professionnels, ce qui est l'essence même du Document unique d'évaluation des risques professionnels (ou DUER).

Depuis plus de 2 ans, les partenaires sociaux travaillent sur l'accompagnement des Ogec dans leurs démarches relatives à l'amélioration des conditions de travail. Et pour ce faire, ils ont mandaté le cabinet [Didacthem](#) afin de mettre en place un outil spécifique au secteur de l'EPNL¹ : un outil de pilotage et de gestion de la prévention des risques professionnels. Cet outil, dénommé [G2P](#) et qui est à ce jour utilisé par 2 500 Ogec, a anticipé les prérogatives induites par ladite loi, qui impose de nouvelles obligations à la charge des employeurs s'agissant de prévention des risques professionnels. À compter du 31 mars prochain, les employeurs devront assurer la conservation des versions successives du DUER pour une durée de 40 ans. Cela devra se faire via le dépôt du DUER et de ses mises à jour sur un portail numérique géré par les organisations d'employeurs. L'objectif de cet archivage

est de garantir la traçabilité collective des expositions et de pouvoir s'y référer en cas de maladie professionnelle, certaines pouvant se déclencher des années après la fin de l'exposition au risque. L'élaboration d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail devient obligatoire pour les Ogec de 50 salariés et plus. Pour les Ogec plus petits, l'évaluation des risques professionnels devra déboucher sur la définition d'actions de prévention qui seront consignées dans le DUER. L'outil G2P utilisé par les Ogec permet d'ores et déjà de répondre à ces deux points. L'employeur devra transmettre le DUER au service de prévention et de santé au travail auquel il adhère et ce, à chacune de ses mises à jour. La loi renforce ainsi le rôle du Comité social et économique (CSE) en rendant obligatoire sa consultation par l'employeur lors de l'élaboration et des mises à jour du DUER. L'objectif réside dans le fait que le CSE puisse apprécier si la transcription des risques est conforme à la situation de l'Ogec et déterminer si les observations de ses membres ont bien été prises en compte. L'employeur devra également présenter au CSE le programme annuel de prévention.

G2P, l'outil de pilotage et de gestion des risques professionnels de l'EPNL¹ a anticipé les nouvelles obligations des employeurs induites par la loi santé ! Cet outil vous accompagne dans la mise en place de vos actions de prévention.

¹Enseignement privé non lucratif



© CC

Assurer la traçabilité des actions de prévention

La loi du 2 août 2021 votée afin de réformer la santé au travail prévoit la création du passeport de prévention. Ce passeport, intégré à *Mon Compte Formation*, est centré sur les enjeux de prévention des risques professionnels et sera un outil de suivi et d'optimisation de la formation des salariés. Ce nouvel outil de traçabilité des actions de prévention, devra au plus tard être créé le 1^{er} octobre 2022 et faire figurer toutes les attestations, certificats et diplômes qui auront été obtenus par chaque salarié, en matière de formation relative à la santé et à la sécurité au travail. Ce passeport sera renseigné par les employeurs, les organismes de formation ainsi que par les salariés eux-mêmes, une fois qu'ils auront suivi ces formations de leur propre initiative.

par Dorothée Bernard, responsable protection sociale et conditions de travail - Fédération nationale des Ogec

En savoir plus sur G2P, l'outil de pilotage et de gestion des risques professionnels

L'outil G2P a été conçu par Didachtem, cabinet expert en prévention des risques professionnels, dans un but de simplification pour vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques. Didachtem a développé G2P à partir de sa solide expérience *terrain* depuis plus de 20 ans dans tous les secteurs d'activité et avec tous types de structures. Didachtem travaille avec un groupe d'experts seniors et s'appuie sur une étroite collaboration avec les branches professionnelles

: <https://bit.ly/OutilG2P>

”

Diagnostiquer, piloter, évaluer l'action et recommencer. C'est le principe de l'amélioration continue.

Risques professionnels et conditions de travail : des Ogec en mouvement !

Les partenaires sociaux de l'Enseignement privé non lucratif ont élaboré un référentiel professionnel de pénibilité qui a été soumis à homologation auprès de la Direction générale du travail. Le 5 janvier, cette dernière a signé l'arrêté validant l'application du référentiel. Le référentiel de l'EPNL entre en vigueur pour une durée de 5 ans. L'homologation est un gage de qualité et de sécurité pour les employeurs et les salariés d'une branche.

Suite à l'entrée en vigueur du référentiel de l'EPNL, les employeurs et les salariés d'une branche pourront ainsi se référer aux situations d'exposition à des risques professionnels qui les concernent directement : ces situations sont décrites dans ledit document, au-delà des seuils en vigueur. Le référentiel homologué est donc un outil pédagogique facilement utilisable par l'employeur et les salariés.

Une volonté politique de traiter de manière globale la prévention des risques professionnels

Les partenaires sociaux de l'EPNL ont souhaité inscrire le référentiel de la branche dans une dynamique de démarche globale de prévention, et donc d'intégrer tous les facteurs de risques identifiés dans les Ogec en complément des facteurs de pénibilité visés par la loi. Pour ce faire, les partenaires sociaux ont sollicité [Didacthem](#), un cabinet expert en prévention des risques professionnels, afin de paramétrer le référentiel professionnel de pénibilité EPNL dans l'outil de pilotage et de gestion de la prévention des risques professionnels, soit dans l'outil G2P. Les Ogec peuvent désormais appliquer une démarche simplifiée de prévention des risques professionnels.

Légalement, le référentiel vise 6 facteurs de risques, celui de la CEPNL en inclut 10 !

Les partenaires sociaux ont souhaité traiter de manière globale la question des conditions de travail. C'est ainsi qu'ils ont décidé d'intégrer dans ce référentiel l'ensemble des facteurs de risques professionnels, même si certains d'entre eux ne donnent pas droit à déclaration.



© Adobe Stock

Mettre en place une gouvernance numérique

Depuis quelques années, le numérique transforme complètement nos organisations et les événements récents ont bousculé le fonctionnement de nos établissements (RGPD, crise sanitaire, télétravail).

Ce grand angle vous aidera à remettre de l'ordre dans vos processus, en instaurant une gouvernance numérique. Toute gouvernance ne peut se décorrérer d'une stratégie qui donne un sens à votre projet. La gouvernance est le support de cette stratégie et sert donc l'atteinte d'une finalité, prioritairement aux moyens à mettre en œuvre.





C'est quoi... la gouvernance numérique ?

Depuis quelques années, le numérique transforme complètement nos organisations. Bousculés dans leur fonctionnement par différents événements synchrones (le RGPD, la crise sanitaire, les cyberattaques ou encore le télétravail), les établissements doivent revoir l'ensemble de leurs processus, à commencer par leur gouvernance numérique.

N'importe quelle gouvernance ne peut être décorrélée d'une stratégie qui donne le sens au projet. La gouvernance est ainsi le support de cette stratégie et sert donc avant tout à atteindre une finalité qui doit rester prioritaire par rapport aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre cette finalité. La gouvernance doit ainsi répondre à deux questions :

1. Qu'est-ce que nous devons faire ?
2. Comment devons-nous le faire ?

Une gouvernance du numérique est donc nécessaire pour y répondre. Chaque partie prenante de la com-

munauté éducative a sa propre vision du numérique dans un établissement scolaire. Afin d'éviter toute dérive et pour conserver une homogénéité dans la prise de décision, la transformation numérique ne peut se réaliser qu'avec la mise en œuvre d'un cadre en adéquation avec les valeurs et la culture de l'établissement. La gouvernance du numérique va alors permettre de définir ce qui doit être réalisé et comment cela doit être réalisé. Elle a pour objectif de définir une stratégie numérique globale et homogène au sein de l'établissement scolaire, stratégie qui fait



© Adobe Stock



la synthèse des visions numériques à long terme, et qui doivent être propres à chaque partie prenante (équipes de direction, équipes pédagogiques, élèves, personnels administratifs et techniques ou encore partenaires institutionnels, etc.). La formalisation de la stratégie numérique fait l'objet d'un schéma directeur numérique. Le périmètre de la gouvernance numérique comprend les infrastructures techniques, le système d'information dans son ensemble, la politique de sécurité du système d'information, la conduite du changement (formation, assistance, accompagnement, etc.) liée aux nouveaux usages relatifs à l'exploitation des données massives.



Une gouvernance du numérique efficace doit pouvoir s'appuyer sur une instance de gouvernance dédiée aux orientations stratégiques du numérique (ex: mise en place d'une commission numérique) et sur un dispositif de pilotage (tableaux de bord, etc.) permettant de mesurer l'atteinte des objectifs préalablement définis par les instances de gouvernance.

Cette instance de gouvernance du numérique est l'élément central de la vie politique numérique d'une organisation. Elle est le lieu où les grands projets doivent émerger et mûrir. L'ensemble de ses membres garantit que les projets qui y seront validés le seront en connaissance de cause, qu'ils seront priorités en fonction des orientations stratégiques de l'établissement et que les avis circonstanciés auront été pris pour que la priorisation et la faisabilité en soient assurées. L'importance même du sujet numérique impliquera évidemment la direction générale et le conseil d'administration. La commission numérique pourra être composée du responsable informatique, des représentants de l'équipe pédagogique, du responsable financier, d'un représentant des parents d'élèves, d'experts externes... Le rôle de cette instance de gouvernance sera de définir le cadre, les objectifs et les stratégies pour répondre aux besoins de transformation numérique de l'établissement scolaire, d'instruire les demandes et les initiatives et d'arbitrer ce qui doit l'être.

Dans le contexte actuel, ne pas avoir de gouvernance du numérique est un risque que les établissements ne peuvent pas se permettre de prendre. Avoir une gouvernance du numérique n'est donc pas une alternative, elle est obligatoire pour assurer la pérennité de votre organisation.

*Article rédigé par Laura Lepla, chargée de mission digital
Pôle Systèmes d'information de la Fédération nationale des Ogec*



Les conseils d'administration d'Ogec sont-ils prêts à mettre en place une stratégie numérique ?

Les conseils d'administration (CA) d'Ogec devraient impérativement être impliqués dans la direction et le leadership de la transformation numérique de leur organisation, en prenant en considération les scénarios de risques non négligeables qui sont associés à cette mutation. Mais pour ce faire, les conseils d'administration doivent être composés de membres experts en transformation numérique.

Nous rappelons que l'Ogec a pour mission d'offrir à la communauté éducative les conditions matérielles optimales qui permettent la réalisation pérenne du projet éducatif de l'établissement. Les conseils d'administration jouent donc un rôle essentiel dans le processus de transformation numérique en apportant expertise, jugement, scepticisme et souci de l'aspect financier. Pour assurer une bonne gouvernance numérique, le conseil d'administration devrait dans un premier temps être en capacité d'évaluer les besoins numériques de l'établissement, puis de prendre une décision sur la direction à emprunter, et enfin de vérifier le progrès réalisé dans la direction donnée. Malgré une prise de conscience sur l'importance du numérique dans les établissements scolaires, tous les conseils d'administration d'Ogec ne sont pas encore prêts à superviser les technologies de l'information.

Notre enquête de janvier 2021 révélait que plus de 60% des répondants n'avaient pas défini de stratégie numérique et que seuls 5% bénéficiaient d'une compétence dans les systèmes d'information au sein de leur conseil d'administration. La transformation numérique a cependant des impacts extrêmement importants sur le fonctionnement des organisations. Selon une étude du Gartner, jusqu'à 85% des projets en technologies de l'information échouent du fait d'une mauvaise gouvernance du système d'information. Les raisons peuvent être multiples, mais dans la plupart des cas, il s'agit d'un manque de soutien des projets par la direction et le conseil d'administration, des besoins qui ont mal été identifiés ou calibrés, et par conséquent des dérives budgétaires, une sécurité informatique négligée ou encore un manque de gestion des risques. Il nous semble nécessaire que la composition des CA évolue, car selon différentes enquêtes dans le milieu associatif, très peu d'administrateurs ont des connaissances de base en technologies de l'information. Nous constatons toutefois que de plus en plus d'anciens responsables informatiques ou consultants, souvent anciens élèves, rejoignent les CA pour apporter leurs compétences dans le numérique.

Dans le cas de projets numériques importants, il peut également être judicieux de faire appel à un consultant extérieur pour vous accompagner et sécuriser les choix et les orientations qui seront alors prises.

Pour garantir l'avenir numérique de votre établissement, le schéma directeur doit être le pilier de votre gouvernance

Le schéma directeur du système d'information (SDSI) ou plus globalement du numérique (SDN), est le premier pilier de la gouvernance. Cet outil doit en effet être privilégié pour préparer l'avenir numérique de votre établissement scolaire. La conduite d'un schéma directeur est un moment clé qui permet de faire le bilan des actions passées, d'identifier, avec les différents services de l'établissement, les nouveaux projets significatifs, de préparer les budgets et d'engager les équipes dans une transformation numérique partagée. Il est construit afin d'obtenir une visibilité à 3 ou 5 ans. Un schéma directeur (SDSI ou SDN) permet tout d'abord de décrire la situation actuelle du système d'information (cartographie des applications utilisées, cartographie du réseau, dys-

fonctionnements constatés, etc.). Il permettra ensuite de décrire les axes stratégiques de l'établissement scolaire, notamment sur la base de son projet pédagogique (par exemple: faire de l'établissement une communauté solidaire, éliminer la fracture numérique, moderniser le pilotage...), et de mettre en adéquation ses objectifs stratégiques avec les besoins d'évolution et de modernisation. Ceci, en tenant aussi en compte les besoins d'harmonisation des outils et des pratiques, la compatibilité avec les systèmes d'information des principaux partenaires impliqués (rectorat, institutionnels, etc.), le contexte des collectivités locales et régionales, l'environnement réglementaire ou encore les projets nationaux. Les enjeux de la transformation numérique sont multiples !

Le schéma directeur doit être au cœur de votre transformation numérique © Adobe Stock



Le schéma directeur permettra ainsi d'identifier et de cadrer les projets à développer (adapter les équipements aux usages nomades du numérique, développer les ressources numériques pédagogiques...) en y associant un planning et des ressources dédiées (humaines et financières). Dans le processus de priorisation des projets, il est important d'estimer la capacité de l'établissement à les mettre en œuvre sur le plan technique et les impacts éventuels sur l'organisation. Le planning qui en découle n'est pas pour autant figé et il sera peut-être nécessaire de l'actualiser chaque année pour prendre en compte des urgences contextuelles (la crise sanitaire en est un exemple).



Le SDSI permettra ensuite de faire émerger les transformations organisationnelles et techniques induites par ces axes stratégiques, notamment en termes de conduite du changement pour l'évolution des pratiques métiers (formations nécessaires, nouvelles procédures internes, etc.). Son élaboration est souvent confiée à un consultant spécialisé pour une mission

pouvant aller jusqu'à six mois, mais peut évidemment être envisagée en interne, en fonction des ressources disponibles. Le schéma directeur est réalisé en associant étroitement les acteurs de la communauté éducative et sous l'impulsion de l'équipe de direction ainsi que du conseil d'administration. Il est le fruit d'un long travail -mais d'un travail nécessaire- de consultation des différentes parties prenantes à travers des réunions en équipe, des ateliers et des entretiens individuels avec les acteurs du terrain et les instances de gouvernance. Les besoins peuvent être collectés plus largement à partir d'enquêtes adressées aux personnes concernées. Son lancement est très important et conditionne en grande partie la réussite de la démarche. Il peut se matérialiser par une conférence avec les représentants de chaque composante de la communauté éducative. Et bien entendu, il est tout aussi primordial de bien suivre son déroulement au fur et à mesure des étapes à valider afin d'éviter que le projet ne s'essouffle sur la durée ou ne dérape en matière de délais.

Le SDSI est souvent perçu comme l'acte fondateur d'une gouvernance numérique car il permet de visualiser les progrès atteints d'une organisation. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos instances institutionnelles pour être accompagné(e) dans cette démarche.



Accompagner les établissements dans la mise en place d'un schéma directeur est aujourd'hui indispensable

Au sein des services régionaux de l'Enseignement catholique des Pays de la Loire, proposés par l'Uradel et la Fédération des Ogec Pays de La Loire (Urogec), il existe un « pôle numérique » qui accompagne les établissements scolaires. Et c'est ce pôle qui prend en main tous les dossiers liés à la mise en œuvre des schémas directeurs informatiques dans les lycées ligériens.

Ce pôle est, depuis la rentrée dernière, piloté par Anthony Mortier, qui a rejoint le pôle en 2017 et qui, au préalable, dirigeait un bureau d'étude justement spécialisé dans la mise en œuvre de schémas directeurs informatiques au sein de diverses structures comme des établissements scolaires, collectivités, entreprises, etc. Au sein de notre réseau, un schéma directeur est un document de référence qui permet de déterminer et planifier, sur une période de 7 ans, les évolutions du système d'information à envisager dans chaque établissement, en fonction de son projet pédagogique et de ses spécificités. Il peut également englober tout ce qui relève de l'administratif et des services. Il repose donc à la fois sur un diagnostic technique de l'existant (infrastructure, équipements, sécurité, etc.), ainsi que sur une étude des besoins du lycée en matière de T.I.C.E. et doit correspondre à une anticipation

des nouveaux moyens à mettre en œuvre sur cinq ans, même si nous nous trouvons dans un domaine où les évolutions sont très rapides. C'est pourquoi, au-delà de l'élaboration du schéma directeur et de sa validation par les différentes parties (établissement, services régionaux, région), une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) est ensuite proposée tout au long des années de sa mise en œuvre. Celle-ci permet de faire un état des lieux annuel de la mise en œuvre, d'initier des réunions avec les équipes administratives et pédagogiques pour prendre en compte leurs nouveaux besoins et d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de chaque phase de leur schéma directeur (évaluation du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres et sélection du ou des prestataires, suivi et validation de la mise en œuvre du projet par les prestataires). Les procédures relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de schémas directeurs au sein de nos lycées s'inscrivent dans une politique de subventionnement du Conseil régional et doivent, de ce fait, obéir à un certain nombre de règles définies par la collectivité régionale. Ces dernières permettent cependant à nos établissements de bénéficier d'un pourcentage de subventionne-

Un schéma directeur est un document de référence qui permet de déterminer et planifier sur 7 ans, les évolutions du système d'information à envisager dans chaque établissement, selon son projet pédagogique et ses spécificités.



© Adobe Stock

Ces démarches nécessitent une expertise qui permette de répondre à un cahier des charges précis

ment concernant les coûts liés à la mise en œuvre de ces schémas directeurs, qu'il s'agisse de câblage, de serveurs, d'équipements réseaux ou multimédia directement liés aux activités pédagogiques. Toutes ces démarches nécessitent d'avoir une expertise qui permette de répondre à un cahier des charges précis. Un accompagnement des établissements est indispensable. C'est dans ce cadre que les services régionaux Uradel-Fédération des Ogec Pays de La Loire (Urogec) interviennent auprès des équipes afin de réaliser ce travail technique et de permettre à l'ensemble des lycées de disposer d'une infrastructure technique, en cohérence avec les besoins réels de chaque établissement. En s'appuyant sur ces axes



© Adobe Stock

Un schéma directeur doit assurer la cohérence transversale de ses enjeux

Un schéma directeur doit se nourrir de réflexions transversales qu'il faut impérativement prendre en compte à chaque étape de son élaboration : la gestion des RH affectées aux TICE¹, l'adéquation des TICE à la pédagogie.

Exclusivement dédiée aux lycées, cette expertise intéresse de plus en plus de collèges qui nous demandent de les accompagner de la même façon

clés, nos services réalisent des schémas directeurs qui sont présentés de manière synthétique et vulgarisée pour une plus large compréhension ; qui présentent les différentes phases d'évolution en matière de câblage et de sa répartition, de réseaux, de systèmes et d'usages ; qui déterminent une vue prospec-

tive de l'ensemble du système d'information ; qui intègre un phasage financier permettant aux établissements d'anticiper les investissements à prévoir sur la période. Exclusivement dédiée aux lycées, cette procédure intéresse de plus en plus de collèges qui nous demandent de les accompagner de la même façon.

¹Technologies de l'Information et de la Communication de l'Enseignement

Article rédigé par Aldo Foschia, directeur des services régionaux de l'Enseignement catholique des Pays de la Loire



La gestion des risques numériques est au cœur de la transformation digitale : ISI Gestion vous aide à les évaluer

La gouvernance numérique d'un établissement scolaire ne doit pas se mettre en place sans prendre en compte les risques associés. La Fédération nationale des Ogec vous propose un outil pour vous aider à mesurer ces risques dans votre organisation. Il existe un nombre relativement important de risques dont les conséquences s'appliquent à des domaines très différents au sein d'un établissement comme la restauration scolaire, le nettoyage des locaux, l'immobilier, etc. Les risques liés au numérique sont ceux qui surviennent lors du "passage" au numérique ainsi que ceux qu'il faut gérer tout au long de la vie de l'établissement. Ils ne sont pas circonscrits au seul périmètre des systèmes d'information : ils sont bien transversaux puisque le numérique est maintenant

au cœur des activités d'un établissement scolaire. L'année dernière, nous avons ajouté dans ISI Gestion (l'application d'aide à la gestion de votre établissement), et qui est disponible sur Isidoor, un dispositif de contrôle interne qui permet à chaque établissement de repérer et d'évaluer les risques propres à ses activités, et ainsi obtenir des actions ou des procédures à mettre en place, pour couvrir les risques identifiés. Grâce à ce module, les dirigeants de l'Ogec peuvent installer un dispositif de contrôle interne permettant de sécuriser et d'améliorer le fonctionnement de l'établissement scolaire. Ce nouveau module s'enrichit régulièrement de nouveaux référentiels pour répondre au plus près aux attentes des établissements. Courant février, nous diffuserons

© Adobe Stock





notamment un référentiel entièrement dédié aux risques numériques. Les risques y seront listés et organisés par thématique: vous y retrouverez les risques juridiques (méconnaissance des lois et non-conformité réglementaire), les risques liés au contrôle des systèmes d'information (gestion non maîtrisée des dépenses informatiques), les risques liés au patrimoine numérique (perte d'informations ou de données) ou encore les risques environnementaux (surconsommation électrique). Tous ces risques sont calculés et mesurés en fonction d'un degré d'occurrence (soit la probabilité de survenance) et d'un degré d'impact financier dont la combinaison détermine



une note d'évaluation globale du risque pour l'association. À partir de ces éléments, la mise en place d'une cartographie statistique des risques permettra de mettre en lumière les axes à traiter en priorité. La deuxième étape du dispositif de contrôle interne consistera à déterminer des actions à entreprendre afin de couvrir les risques préalablement identifiés.

Pour qu'un plan de gestion des risques soit solide et viable, il doit présenter les actions à entreprendre et expliquer les choix d'organisation qui ont été préalablement faits par l'Ogec (par exemple : sensibiliser les utilisateurs aux risques spécifiques liés à l'utilisation d'outils informatiques mobiles, annexer une charte informatique au règlement intérieur ou encore externaliser une activité, etc.). Pour chaque risque, un ensemble d'actions seront proposées par l'application, notamment selon les recommandations de la Cnil ou de l'Anssi (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) qui a d'ailleurs été consultée pour l'élaboration de cet outil. Ce référentiel sur la maîtrise des risques numériques a été conçu pour s'adapter à tout type d'établissement scolaire et ne nécessite pas de compétences techniques ou informatiques particulières. Il est principalement destiné aux équipes dirigeantes et aux gestionnaires, et devra être partagé avec les équipes informatiques lorsque des actions spécifiques devront être mises en place afin de pouvoir les concrétiser.

Nous espérons que cette nouvelle fonctionnalité dédiée aux risques numériques vous permettra de sécuriser votre système d'information ainsi que les projets digitaux que vous mettrez en place. N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions d'amélioration.



Elsa Aït-Ouaret
Référente Isidoor
FDO Centre-Val de Loire

Conseils pour faire évoluer un système d'information comptable

La transformation d'un système d'information comptable est loin d'être neutre car elle engage généralement l'association sur plusieurs années. Il est donc essentiel de bien sélectionner le système qui sera mis en place et d'identifier les caractéristiques indispensables qu'il doit intégrer pour qu'il soit adapté aux besoins de votre structure.

Plusieurs facteurs peuvent motiver le changement d'un système d'information comptable: l'outil est obsolète et n'évolue plus, les coûts de maintenance sont importants, il y a un manque d'interopérabilité avec les autres logiciels... Pour mener à bien ce type de transformation, nous vous conseillons de mettre en place, dès le départ, les bonnes pratiques d'une conduite de projet, de constituer une *équipe projet* (chef de projet, équipe comptable, responsable informatique...) et de créer une dynamique autour du projet. Il faudra ensuite recenser vos besoins et les

critères de sélection de la nouvelle solution en organisant des ateliers avec les différentes parties prenantes. Vous pourrez par exemple préciser que la nouvelle solution doit pouvoir intégrer la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique ainsi que la présentation des différents rapports. Autre critère clé : la reprise des données de votre solution actuelle sans dégradation de la qualité des données. Aujourd'hui, un système d'information comptable moderne nécessite d'intégrer des fonctions de bases comme la saisie, le rapprochement bancaire, le let-



Vérifier l'interopérabilité



Constituer une équipe projet



Recenser les besoins



trage, les virements et quelques autres fonctionnalités techniques (ce que font la plupart des outils actuellement utilisés au sein de l'Enseignement catholique), mais surtout, il doit pouvoir identifier que la gestion d'un établissement est dynamique, vision notamment inscrite dans les statuts des Ogec. Gérer c'est prévoir! C'est cette ligne de conduite qui a amené les concepteurs du système d'information AGATE à créer une solution qui allie modernité et innovation. Un outil moderne ne peut pas se passer de la combinaison prospective qui allie budget prévisionnel sur 5 ans et contrôle budgétaire associé. Ceci, au risque de passer à côté des enjeux de gestion et des besoins grandissants de notre secteur d'activité. De surcroît, un tel outil doit intégrer dans ses spécificités d'autres fonctionnalités liées à notre secteur. En effet, le président et le trésorier auront besoin d'un support de présentation de type Power Point pour professionnaliser leurs réunions, ainsi que d'un rapport de gestion. Un outil moderne comme AGATE permet un fonctionnement en mode dématérialisé où en cli-

Un système d'information comptable moderne doit savoir s'interconnecter

Avec la multitude d'outils utilisés par les établissements, qu'ils soient directement proposés avec un système d'information comptable ou des éditeurs tiers existants ou à venir, le SI qui sera retenu doit savoir s'adapter aux nouvelles normes comptables. Les fonctionnalités intégrées au logiciel AGATE sont en interconnexion avec des logiciels d'éditeurs tiers. Les établissements ont aussi la possibilité d'avoir les données hébergées.

quant sur un bouton, on affiche instantanément la facture ou la pièce comptable qui s'y rapporte. Un outil innovant doit être au service des utilisateurs multiples qui peuvent être positionnés à des niveaux différents au sein même de l'établissement. Le logiciel AGATE dispose -de manière intégrée- d'un outil de révision comptable permettant d'aider les professionnels qui travaillent dans les établissements à réaliser leur plaquette comptable et les annexes des

Cet outil doit être porteur de sens et les équipes qui le construisent doivent se sentir appartenir au réseau et porter une mission.

comptes. Les documents "normés Fédération nationale des Ogec" sont édités à partir d'AGATE : ils permettent à chaque établissement d'être autonome et d'avoir la certitude de produire des documents conformes aux règles de notre secteur d'activité. AGATE s'adresse à tous les "corps" institutionnels afin de faciliter le travail en commun, la communication, la compréhension, la remontée des informations, et de favoriser un langage commun tout en respectant le principe de subsidiarité (qui est la base de son fonctionnement). Dans sa construction, cette solution numérique doit en conséquence intégrer des passerelles avec la plateforme Isidoor (ISI RH et ISI Gestion en particulier), avec laquelle il est fonctionnellement complémentaire, ainsi qu'avec toute autre passerelle que nécessite le fonctionnement national ou local de l'Enseignement catholique.



Laura Lepla
Chargée de mission Digital
Fédération nationale des Ogec

Focus sur le schéma directeur du système d'information de la fédération nationale

La gouvernance du système d'information de la Fédération nationale des Ogec est en place maintenant depuis une dizaine d'années. Elle s'articule autour d'une commission dédiée (GTSI¹) et se concrétise par la mise en place d'un schéma directeur triennal, qui comprend notamment les évolutions demandées par les Ogec concernant Isidoor.

Si vous utilisez Isidoor, la plateforme digitale d'aide à la gestion des établissements scolaire catholiques, vous avez peut-être observé des évolutions qui ont été souhaitées par les clubs d'utilisateurs d'Isidoor, composés notamment d'administrateurs Ogec, de chefs d'établissement et de gestionnaires. Isidoor a tout d'abord subi une refonte graphique et ergonomique complète. La plateforme est aujourd'hui plus esthétique et plus agréable dans sa navigation. Les chargements sont optimisés et fluides, et les menus, plus intuitifs, permettent d'accéder rapidement aux

fonctionnalités les plus utilisées (espace d'archivage, salariés, planning de l'établissement). Cet outil a désormais une vraie identité avec ce petit personnage sympathique reconnaissable que l'on retrouve dans chaque application et lorsque l'on a besoin d'assistance. Isidoor est aujourd'hui doté d'une base documentaire très riche aux supports variés : articles de fond, actualités, modèles de documents, tutoriels et réponses aux questions fréquentes. Ces dernières font l'objet de mises à jour régulières pour vous garantir une veille réglementaire ou conventionnelle.



¹Groupe de Travail Systèmes d'Information
© Adobe Stock / © 7C



Vous pouvez dorénavant retrouver cette base documentaire au sein de chaque application (ISI Gestion, ISI RH, ISI RP, ISI Bâti, ISI Pilote et ISI Data) où elle a été déclinée et adaptée en fonction des sujets.

1. ISI Gestion

Cette nouvelle application dédiée à la gestion de votre établissement vous propose d'obtenir une analyse financière à partir de vos données comptables et extra-comptables, et vous donne ainsi des éléments comparatifs pour vous situer et mieux connaître vos forces et vos faiblesses. Elle vous offre également la possibilité de mettre en place la BDES¹ partagée avec les représentants du personnel (à partir d'ISI RP).



L'application propose également un module de maîtrise des risques. Cette fonctionnalité permet à chaque établissement de repérer et d'évaluer les risques propres à ses activités. Elle propose aussi des actions et des procédures pour couvrir les risques identifiés. Prochainement, un budget prévisionnel vous aidera à définir vos hypothèses budgétaires.

2. ISI RH

Initialement conçue pour assurer la gestion quotidienne de vos ressources humaines, cette application a été complétée au cours des trois dernières années par un module qui vous permet de gérer les relations avec le CSE ainsi que d'un module de gestion des compétences et des formations. Ce dernier s'articule autour d'une cartographie des emplois de la branche, vous permettant d'ajuster vos postes selon vos besoins. Grâce à cette cartographie, vous pouvez créer facilement une fiche de poste depuis un emploi dit "repère". La description, les activités et les compétences y sont préremplies, vous pouvez les modifier comme vous le souhaitez. Autre évolution importante à noter, l'ajout d'un module d'évaluation des risques vous permettant de mettre en place votre DUER (Document unique d'évaluation des risques) et ainsi de respecter cette obligation légale.

3. ISI Bâti

Cette application est initialement dédiée à établir un état des lieux de votre parc immobilier. Ces éléments

Un schéma directeur informatique est une étape majeure pour la définition, la formalisation, la mise en place ou l'actualisation d'un système d'information. Ce document de synthèse est établi par la direction informatique et validé par la gouvernance de l'organisation.

¹Base de données économique et sociale



Isidoor est mis à jour en fonction de vos besoins

Le schéma directeur permet de cadrer, mettre à jour et améliorer les fonctionnalités d'Isidoor

seront d'ailleurs précieux pour échanger vos données de consommation avec la plateforme gouvernementale OPERAT, dans le cadre du décret tertiaire permettant le recueil et le suivi des consommations d'énergie des entreprises. Dans le précédent schéma directeur, vous avez souhaité que nous complétions cette application par un module de gestion des projets immobiliers qui vous permette de vous guider dans toutes les étapes d'un projet de construction ou de réaménagement. Ainsi, les différentes parties prenantes d'un projet immobilier ne manqueront, non seulement aucune des étapes obligatoires, mais pourront aussi archiver les documents importants liés au suivi de ces projets.



Faciliter et simplifier la gestion des établissements est notre moteur !

Parce que nous avons à cœur de vous accompagner le mieux possible pour vous aider à gérer plus facilement vos établissements, nous mettons tout en place afin d'améliorer Isidoor et fluidifier l'information.

Pour réussir nos missions et garantir le bon fonctionnement de nos fédérations, il est primordial de mettre en place un pilotage efficace

4. ISI Pilote

Cet outil de pilotage améliore la qualité de fonctionnement de l'Ogec et sécurise l'établissement. Les administrateurs accèdent à un panel de documentation leur permettant d'apprécier leur fonction, et les invitent à se former via l'espace formation dédié. Le se-

crétaire peut y planifier les réunions, en respectant les règles institutionnelles. Des modèles enregistrés évitent toute omission ou erreur dans la rédaction des documents légaux demandés. La fonction d'archivage assure la pérennisation de l'activité de l'association et garantit la mémoire de l'Ogec.



Le rôle des administrateurs est ainsi recentré et mis en avant. Comprendre sa mission de bénévole aide l'administrateur à mieux appréhender ses tâches et à accomplir activement son mandat.

5. ISI Data

Cette nouvelle application vous aide à respecter la réglementation générale sur la protection des données à caractère personnel (RGPD). Ainsi, vous pouvez facilement respecter cette obligation et en toute simplicité, en suivant le plan d'action et en tenant à jour votre registre des traitements. Vous pouvez aussi archiver vos documents de conformité ou encore enregistrer vos demandes d'accès aux données. Cette année, nous avons ajouté une nouvelle fonctionnalité vous permettant de gérer votre système d'information. L'objectif est d'y dresser un inventaire de votre parc informatique, identifier vos éléments obsolètes et anticiper le renouvellement du matériel. Pour vous prémunir au mieux des risques liés à la cybermalveillance, des webinars ont été organisés avec des replay disponibles en ligne. Nous veillons

L'organisation du pôle SI de la fédération nationale s'est professionnalisée

Au-delà des nouvelles fonctionnalités identifiées dans le schéma directeur 2019-2021, c'est également l'organisation générale qui a été améliorée au cours des trois dernières années. En effet, le processus de production d'Isidoor est véritablement entré dans une phase d'industrialisation professionnalisée grâce au recrutement d'experts, en lien avec des prestataires extérieurs toujours plus engagés et présents pour assurer ce service.

quotidiennement à la sécurité de vos données et du système d'information de manière générale afin d'éviter toute sorte de cyberattaque, et ceci tout en respectant les normes de conformité en vigueur. Vous pouvez donc travailler en toute sécurité sur Isidoor.

6. Mon Isidoor

Une nouvelle plateforme a été développée et mise en ligne, elle sera bientôt accessible à l'ensemble du réseau. Baptisée [Mon Isidoor](#), cette plateforme pro-

L'assistance technique s'est considérablement améliorée, grâce à une présence plus importante de référents Isidoor dans les fédérations territoriales.

pose à tous les salariés de la branche, un espace sécurisé leur permettant de dresser la situation de leur carrière professionnelle et d'identifier les axes d'évolution, qui peuvent être envisagés au travers de formations et d'acquisitions de nouvelles compétences. Mon Isidoor est également un portail qui leur offre la possibilité de communiquer avec leur établissement, les assureurs en santé, l'organisme de retraite, etc. Nous profitons de cet article pour remercier toutes les personnes qui sont intervenues dans la mise en œuvre du schéma directeur national (personnes interviewées, groupes de travail, administrateurs et pôles de la Fédération des Ogec). Nous espérons que chaque Ogec a pu profiter des dernières évolutions et constater les progrès réalisés. Si vous aussi, vous souhaitez participer à la prochaine feuille de route, rendez-vous page suivante !

Schéma directeur 2022-23 : parce que c'est ensemble que nous trouverons les meilleures solutions, la parole est à vous !

Comme nous l'avons vu précédemment, un schéma directeur numérique est une prévision à long terme qui définit les orientations numériques et les projets d'évolution du système d'information qui en découlent. Dans le domaine du numérique, le long terme c'est trois ans ! L'actuel schéma directeur de la Fédération des Ogec est ainsi arrivé à son terme fin 2021, et celui qui prendra le relais arrive après la période de confinement où la numérisation de nos activités et de nos relations de travail a fait un bond en avant remarquable. Cette digitalisation a notamment permis d'accompagner une réelle *continuité de service* pour les établissements. S'appuyant sur ce changement majeur dans l'appropriation de la digitalisation par le réseau des Ogec, le Groupe de travail systèmes

d'information (GTSI) de la Fédération nationale des Ogec a souhaité adapter les modalités de construction de la prochaine feuille de route en vous donnant la possibilité de vous exprimer quant à vos besoins informatiques et numériques. Des ateliers de partage seront ainsi organisés dans chaque région au cours du 1^{er} semestre 2022 via les fédérations régionales. Une fois les besoins principaux identifiés, ils seront envoyés à chaque Ogec sous forme de sondage, ce qui nous permettra de les classer et de les prioriser. Nous espérons vivement que ce processus participatif vous aidera à progresser en matière d'usage du numérique dans votre structure, ce qui, plus généralement, vous permettra de participer activement à la transformation digitale de notre réseau.

© Adobe Stock



Article rédigé par Jean-François Deboudt, administrateur de la Fédération nationale des Ogec et président du GTSI

| Des hommes et des territoires

- 46 Service civique : bilan mitigé, avenir prometteur
- 50 Plan de solidarité Egalim : La MSC soutient les Ogec
- 55 La Fédération des Ogec Occitanie est en marche !
- 56 Focus sur le métier de coordinateur régional
- 58 Immobilier : témoignage de l'Ogec ND des Oiseaux



Focus sur la campagne de service civique 2021-2022 : à mi-parcours, le bilan est mitigé...

Dans le Mag des Ogec de rentrée #09, nous vous annonçons une enveloppe de 973 volontaires, eu égard au nombre de projets d'accueil que les établissements avaient déposés, et qui avaient été validés. La réalité est très différente... L'ensemble des territoires a en effet rencontré la même problématique : une pénurie de candidatures de volontaires. Les recrutements sont maintenant terminés et nous pouvons vous annoncer précisément que cette année nous n'accueillerons donc que 660 volontaires sur les 973 attendus. La Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine se taillent la part du lion en accueillant 15% des volontaires. 20 établissements du Cneap en accueillent un. Concernant les volontaires étrangers en provenance d'Europe et hors Europe, 17 jeunes ont pu rejoindre

un établissement catholique d'enseignement (dont 10 pour le Cneap, 7 pour le Sgec) : ces jeunes viennent d'Albanie, du Brésil, du Burkina Faso, du Cambodge, du Maroc, de Pologne, d'Espagne, du Laos, du Ghana ou encore du Liban. Les formations des volontaires se déroulent à distance ou en présentiel, selon les territoires, et sont mises en oeuvre en s'adaptant aux recommandations sanitaires. Toutes les formations destinées aux tuteurs et co-tuteurs se déroulent quant à elles à distance. Notre partenaire [Afocal](#), avec qui nous travaillons depuis 3 ans pour la formation des volontaires, assure pour la première fois la formation des tuteurs. En ce qui concerne la formation au PSC1, l'Ugsl est en charge de former les jeunes aux premiers secours.

Après une année blanche (2020-21) sans volontaires de réciprocité, nous accueillons cette année 17 volontaires étrangers.



Grâce à notre partenaire [France Volontaires](#), nous avons pu recevoir ces 17 jeunes volontaires étrangers et ce, malgré les difficultés rencontrées liées à la crise sanitaire.



L'engagement syndical, le dialogue social

Formation civique et citoyenne de la Fédération des Ogec 2021-22 délivrée par :



Thème de la formation retenu : "Les syndicats et le dialogue social" (RDV dans la rubrique du référentiel : "Vivre en société/le monde du travail").

Quel thème pour la formation civique et citoyenne des volontaires ?

La formation civique et citoyenne est obligatoire et répond à l'objectif général du service civique. Elle permet de donner du sens à l'engagement du volontaire, en rappelant la dimension citoyenne de son service, l'occasion de prendre une responsabilité sociale au nom des valeurs républicaines, notamment l'engagement et l'égalité. Cette journée de formation est animée par [Afocal](#).

En retenant le thème "*Les syndicats et le dialogue social*", il nous a semblé intéressant de mettre en avant la notion d'engagement. L'engagement des femmes et des hommes qui oeuvrent au sein d'une organisation syndicale pour défendre les droits des salariés. Aussi, nous avons demandé à trois organisations syndicales de notre branche de venir témoigner devant les volontaires.

” *Les syndicats s'impliquent dans la responsabilité sociétale des entreprises : ODD¹, égalité homme-femme*

Les organisations syndicales (OS), la CFDT, la CFTC et le SPELC, y présentent les valeurs, les objectifs et les actions de l'OS. Un témoin explique et raconte son engagement puis échange avec les volontaires.

Coté employeur, le témoignage de Valérie Le Boulanger, ex-DRH chez Orange, est mis à la disposition de chaque volontaire, dans [un livret](#) conçu par le pôle des affaires sociales de la fédération nationale.

¹Objectif de Développement Durable. L'ONU a arrêté 17 ODD pour répondre aux défis mondiaux.

Pour télécharger le "Livret de découverte sur le dialogue social" : <https://bit.ly/LivretDialogueSocial>.

Face à la crise, quelles mesures spécifiques ont été mises en place ?

La crise sanitaire que nous vivons depuis 2020 a conduit le gouvernement à prendre des mesures spécifiques pour aider les jeunes : aménagement des conditions d'octroi des bourses étudiants, mise en place du plan *un jeune-une solution*, contrat d'engagement jeune, garantie jeune, accompagnement renforcé des jeunes par les missions locales (PACEA)...

Volontaires boursiers

Les volontaires boursiers échelons 0 à 4 ont pu bénéficier de la majoration de l'indemnité versée par l'État, octroyée en temps normal à partir de l'échelon 5 (ce qui représente pour eux un gain de 107€). Cette disposition exceptionnelle a pris fin le 31 décembre 2021.

Étudiants volontaires

Ils peuvent bénéficier d'une modulation de leur durée hebdomadaire de mission afin de concilier engagement volontaire et études. Ceci leur permet ainsi d'adapter la durée hebdomadaire de leur mission en fonction des périodes de cours et de vacances scolaires,

dans le respect d'effectuer à minima 24 heures par semaine en moyenne sur la durée globale de leur mission.

Prime inflation

Pour l'ensemble des volontaires, une prime inflation de 100€ leur sera versée sous certaines conditions : être en contrat en octobre 2021, avoir une mission qui a lieu sur le territoire français, résider en France métropolitaine + DOM/COM (la Nouvelle Calédonie et la Polynésie française étant exclues). Cette prime sera versée au volontaire par l'Agence des paiements en février 2022 s'il ne l'a pas perçue via un autre organisme comme la CAF, le CROUS ou Pôle emploi. Il n'y a pas de démarche à entreprendre.

Pour en savoir + : <https://bit.ly/SoutenirLesJeunes>



La loi de finance prévoit des actions fortes pour la jeunesse et l'engagement

Le budget alloué aux jeunes permettra à 200 000 d'entre eux de s'engager dans une mission de service civique en 2022. Ce sont ainsi plus de 200 millions d'euros qui seront consacrés au service civique dans le plan de relance prévu cette année.

À vos marques... soyez prêt pour mars ! Avec votre équipe élaborer dès maintenant le projet d'accueil d'un volontaire

Au total, nous pourrions accueillir 700 jeunes sur tous les territoires. Même si la campagne officielle n'est pas encore lancée, vous pouvez d'ores et déjà élaborer votre projet sur l'un des thèmes suivants : Éducation pour tous, Culture et loisirs, Environnement, Mémoire et citoyenneté, Santé, Sport, Développement international. Pour vous aider, la Fédération nationale des Ogec met à votre disposition des informations clés sur son site internet (rubriques "*Comprendre le service civique*" et "*Les missions*"). Soyez particulièrement attentifs sur les points suivants : la mission ne doit pas se substituer à un poste de travail, elle ne doit pas être trop ambitieuse dans le but de respecter le principe d'ouverture à tous, elle doit servir l'intérêt général, au sens sociétal, et donc servir à la na-

tion, et non pas uniquement à l'établissement, afin de mettre en avant les valeurs de la citoyenneté et de l'engagement. Sur le site, nous vous proposons des missions sur des sujets spécifiques, élaborées avec d'autres pôles de la fédération nationale ou les partenaires de l'Enseignement catholique, qui correspondent à des objectifs ou des programmes spécifiques (handicap, JO...). Pensez également à des sujets phares comme la lutte contre le harcèlement par exemple. Enfin, une plateforme collaborative sera prochainement lancée pour simplifier la gestion du service civique. Elle sera utilisable par les établissements, les fédérations territoriales et la fédération nationale. Nous attendons beaucoup de cette application qui devrait ainsi faire gagner du temps à tous !



Tous les articles relatifs au service civique ont été rédigés par Armelle Baril, coordinatrice Service civique pour la Fédération nationale des Ogec

La Mutuelle Saint-Christophe solidaire des établissements en marche vers le respect de la loi Egalim dans leurs cantines



Aurélie de Saint Exupéry
Secrétaire générale
Fédération nationale des Ogec

Pour la deuxième année consécutive, la **Mutuelle Saint-Christophe** soutient ses Ogec sociétaires engagés vers une alimentation plus durable, soucieux de respecter les exigences de la loi Egalim en matière de qualité des denrées alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2022 : pour les encourager, la Mutuelle a débloqué un fonds spécial de solidarité de 100 000€.

Cette année, l'objectif est d'alléger le coût de la restauration pour les familles dont les établissements ont pris la décision d'aller vers une alimentation plus durable. Pour rappel, la loi Egalim prévoit une montée en gamme des approvisionnements dans les cantines scolaires à partir du 1^{er} janvier 2022, avec au moins 50% de produits de qualité dont 20% bio. Pour bien comprendre les leviers liés à la loi Egalim, nous vous donnons rendez-vous sur [Isidoor](https://infos.isidoor.org). Cette montée en gamme risque d'entraîner un surcoût (manger mieux

coûte plus cher, et des investissements sont parfois nécessaires) et de nombreux établissements vont devoir impacter ce surcoût sur le prix de vente des repas. Or le coût élevé de la restauration scolaire est déjà un frein à la mixité sociale dans nos établissements. Le Plan de Solidarité Egalim MSC/Ogec, d'un montant de 100 000€, a été mis en place pour aider les établissements à s'engager dans une transition durable et limiter la refacturation du surcoût aux familles. Répartis dans toute la France, 64 établissements, principalement des établissements du 1^{er} degré non rattachés et des collèges isolés, ont obtenu des aides financières allant de 550€ à 5 000€. Le montant des aides allouées dépendait des actions réalisées et des engagements pris en faveur d'une restauration plus durable. Cette opération de solidarité encourage la transition nécessaire des restaurants scolaires vers un modèle plus durable. Un grand merci aux fédérations régionales pour leur travail et leur aide dans la gestion et l'attribution de ces aides. Un grand merci à la Mutuelle Saint-Christophe, partenaire historique de la Fédération nationale des Ogec, pour sa confiance et sa générosité.



Mieux comprendre la loi Egalim : <https://infos.isidoor.org/kb/comprendre-la-loi-egalim/>



À Sèvres, le groupe scolaire Sainte Jeanne d'Arc se rejouit de cette aide financière

Dans le cadre d'un audit de la cantine réalisé par l'Apel, le groupe scolaire Sainte Jeanne d'Arc a mis en place des mesures pour améliorer la durabilité du restaurant et la qualité des repas. Parmi celles-ci, l'établissement a demandé au prestataire de respecter les exigences de la loi Egalim en matière de qualité des denrées alimentaires, d'introduire régulièrement des protéines végétales et de revenir aux contenants de réchauffe en inox. Grâce à une baisse du nombre de composantes (passage de 5 à 4 composantes), il n'y a pas eu de surcoût pour l'établissement et les familles. **La Mutuelle Saint-Christophe lui a accordé 2 000€ pour l'encourager dans sa démarche d'amélioration de la cantine.**



James Aissani, responsable de la cantine © Valérie Huré

À Briançon, cette aide récompense les efforts de l'école Carlhian Rippert

À l'école Carlhian Rippert à Briançon (Hautes-Alpes), le service de restauration fonctionne en gestion directe (pas de sous-traitance à une société de restauration). Les repas sont cuisinés sur place par des personnes sensibles à l'équilibre alimentaire et au bien-être des enfants. L'établissement, soucieux de proposer une alimentation saine et durable, sélectionne des producteurs locaux et principalement des produits bios ou issus de l'agriculture raisonnée. L'Ogec a dû réaliser des investissements importants pour être en mesure de manipuler plus de produits frais. *"Nous voulons maintenir le tarif de la cantine accessible à tous (5,20€/repas). L'établissement doit rester attractif en matière de projet éducatif et de tarifs pour faire face à la baisse de la population du Briançonnais"*, nous confie Franck Vermet, son chef d'établissement. Signe de son engagement, l'établissement a aussi obtenu le label Éco-École sur son projet "Alimentation" en juin 2021. **La Mutuelle Saint-Christophe lui a accordé 3 860€ pour l'aider à financer ses investissements.**

Témoignages recueillis par Clarisse Walckenaer, responsable des enjeux liés à la restauration scolaire
Pôle Économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec



La Mutuelle Saint Christophe : un acteur de solidarité engagé dans les territoires, un assureur expert et agile

La solidarité est l'une des quatre valeurs incarnées par la **Mutuelle Saint-Christophe** et ceci depuis l'origine. Cette solidarité prend tout son sens dans des circonstances exceptionnelles ou lorsque des enjeux de société nous engagent pour l'avenir. Elle doit se déployer au plus proche des sociétaires. C'est pourquoi La Mutuelle a choisi de s'engager par des actions ciblées ancrées dans les territoires.

Conjointement avec la **Fédération nationale des Ogec**, la Mutuelle a notamment mis en place un plan de solidarité sur la crise Covid en 2020. Suite au succès rencontré, elle a réitéré l'opération avec un plan de solidarité sur la loi Egalim en 2021. Retrouvez ci-après un entretien avec Renan Rioufol, responsable Partenariats Mutualité et Marchés (Mutuelle Saint-Christophe) et Martin Verdenal, administrateur de la Fédération nationale des Ogec et président de la Région mutualiste de Nancy, pour comprendre la complémentarité entre le réseau de la Mutuelle et celui de la Fédération des Ogec.

Comment la solidarité est-elle incarnée par la Mutuelle ?

Renan Rioufol : La Mutuelle est engagée aux côtés de l'Enseignement catholique depuis l'origine. En tant qu'acteur responsable, la redistribution globale de la Mutuelle représente 3,7% de notre chiffre d'affaires dont 600 000€ pour l'Enseignement catholique. Plus spécifiquement, au titre de la solidarité en 2021, 175 000€ ont été redistribués aux établissements catholiques dont 100 000€ au titre du plan de solidarité sur la loi Egalim. De plus, un dispositif d'aide financière est apporté aux Ogec et aux familles touchées par

un sinistre non assurable : travaux d'urgence au sein des établissements, frais d'obsèques, frais de santé ou soutien scolaire pour des enfants touchés par la maladie. Enfin, la Mutuelle finance des actions de prévention dans les territoires autour des enjeux du numérique, du risque cyber et du risque incendie.

La Mutuelle s'était déjà engagée au travers d'un plan de solidarité "Covid" en 2020, quel retour d'expérience faites-vous ?

RR : Nous sommes fiers d'avoir pu soutenir plus de 400 familles dans cette période très difficile. Ce que nous retenons du dispositif ? Une



Renan Rioufol
Resp. Partenariats
Mutualité et Marchés



” *La Mutuelle Saint-Christophe est engagée auprès de l'Enseignement catholique depuis 60 ans.*



Plan de solidarité Egalim

réussite collective et la puissance de la force combinée du réseau mutualiste et de celui de la Fédération nationale des Ogec, grâce à leur parfaite connaissance du terrain et leur proximité avec les Ogec et les familles. En 2021, la Mutuelle a souhaité capitaliser sur le succès de cette opération en accompagnant des établissements sociétaires qui s'engagent dans une démarche du « Mieux manger » (Loi Egalim).

Mieux se nourrir en respectant l'environnement est un défi majeur. En quoi consiste le plan de solidarité sur la loi Egalim ?

RR : L'enjeu est à la hauteur de nos efforts : accompagner la communauté éducative vers une transition



d'une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement. Nous sommes conscients que la qualité des denrées et les investissements peuvent générer des coûts supplémentaires pour les établissements qui peuvent se répercuter sur le prix de la restauration. C'est pourquoi le conseil d'administration de la Mutuelle a débloqué une enveloppe finan-

cière de 100 000€ pour soutenir ceux qui s'engagent dans cette démarche. Nous sommes fiers d'accompagner plus de 60 établissements et de contribuer à faire émerger de formidables initiatives locales qui pourront être partagées : montée en gamme des produits, repas végétarien, lutte anti-gaspillage, cuisine sur place.

Comment la Mutualité contribue-t-elle à ce dispositif de solidarité ?

Martin Verdenal : Les délégués sont les ambassadeurs du partage de la valeur de la Mutuelle. Pour le plan de solidarité sur la loi Egalim, nous apportons notre contribution de délégués du groupement "Enseignement" au succès de ce projet de solidarité. Nous appuyons les communications de la Fédération nationale des Ogec ainsi que des fédérations régionales et départementales des Ogec vers les établissements scolaires ciblés par le dispositif afin qu'ils puissent présenter leur dossier. Nous avons à cœur d'accompagner les écoles dans leurs démarches pour que leurs voix soient entendues.

Les délégués sont les ambassadeurs du partage de la valeur de la Mutuelle Saint-Christophe. Pour le plan de solidarité de la loi Egalim, nous apportons notre contribution de délégués du groupement « Enseignement » au succès de ce projet de solidarité.

Photo : Martin Verdenal, administrateur de la Fédération nationale des Ogec et président de la Région mutualiste de Nancy (Mutuelle Saint-Christophe)



Plan de solidarité Egalim

Quel regard/quel bilan tirez-vous de cette action au sein des territoires en général et du vôtre en particulier ?

MV : En tant qu'administrateur de la Fédération nationale des Ogec, je participe à définir le cadre de ce plan de solidarité : accompagner les écoles du premier degré sociétaires de la Mutuelle non rattachées à un groupement scolaire. L'objectif est en effet d'apporter une aide réelle aux petites écoles qui en ont le plus besoin car elles ont un budget et des moyens humains limités. Le dispositif est impulsé par la Mutuelle en coordination avec la Fédération nationale des Ogec. Ce sont ensuite les fédérations territoriales qui relaient cette communication dans les territoires afin que chaque école concernée puisse présenter sa demande. Cela montre la vitalité de notre réseau ancré dans les territoires et la complémentarité de nos actions. En tant que président de région, ma priorité est de travailler autour d'un projet local pour distribuer de la valeur de façon juste et équitable en prenant soin des plus fragiles. Chaque territoire est dif-

férent. Toutefois, plus les régions sont structurées et actives, plus nous pouvons être efficaces. Par exemple, dans le cas de la région Grand Est, il y a des disparités entre l'Alsace, où les établissements scolaires n'étaient pas ciblés par le dispositif, et la Champagne-Ardenne et la Lorraine, où il y a de nombreux établissements scolaires isolés. Notre travail conjoint a permis de venir en aide à plus de 10 établissements sur la région Grand Est.

L'objectif est en effet d'apporter une aide réelle aux petites écoles qui en ont le plus besoin car elles ont un budget et des moyens humains limités.

En quelques mots quels sont les clés du succès du plan de solidarité Egalim ?

Renan Rioufol : la concrétisation de ce projet et son succès sont le fruit d'un partage d'expertise entre la Mutuelle et la Fédération des Ogec. Cela nous permet d'avancer et de progresser ensemble.

Martin Verdenal : le succès de l'opération réside dans l'union des forces du réseau mutualiste et de celui des Ogec pour créer une dynamique de solidarité régionale qui prenne en compte les disparités territoriales.

La loi Egalim ce sont des enjeux qui vont au-delà du "mieux manger" ?

MV : En tant que citoyen on ne peut qu'être d'accord avec les dispositions de cette loi : l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ainsi qu'une alimentation saine, durable et accessible à tous. Mais au-delà du "mieux manger", il s'agit de sensibiliser les élèves, les familles, la communauté éducative à une économie durable respectueuse de l'environnement¹, à des écogestes responsables² et à la santé par l'alimentation pour tous. Je pense que le succès de la loi passera par la mise en place d'une équipe projet chargée de suivre des indicateurs, un plan d'actions et d'impulser le changement. Pourquoi pas des visites pédagogiques pour les enfants pour comprendre comment sont cultivés les produits ? Notre objectif : évoluer ensemble !

¹saisonnalité des produits, transformation

²moins de gaspillage, économiser l'énergie

Régionalisation : la nouvelle Fédération des Ogec Occitanie est désormais en ordre de marche !

C'est lors d'une assemblée générale constitutive qui a eu lieu à l'abbaye de Notre Dame, au cœur de leurs territoires, et plus précisément au pied de la cité de Carcassonne, que les Fédérations des Ogec Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon se sont associées pour créer officiellement leur grande région. Représentant les 13 diocèses, les membres de cette nouvelle fédération régionale ont voté les statuts en accord avec les directions diocésaines et les représentants des Apel académiques, et avec le soutien des organisations professionnelles de chefs d'établissements. Avec ce nouvel équipage, les administrateurs de la Fédération des Ogec Occitanie seront désormais plus forts ensemble et donneront ainsi le meilleur à l'Enseignement catholique régional. Le prési-

dent, Olivier Vion, entouré d'une équipe motivée, souhaite avancer à petits pas, mais avec détermination et en concertation avec les équipes existantes. Les permanents des deux anciennes régions se sont rencontrés à plusieurs reprises déjà et depuis plusieurs mois : chacun a détaillé ce qu'il ou elle a comme mission dans son territoire. Une coopération est notamment attendue pour mutualiser les moyens et les compétences, car c'est avec tous ces acteurs parfaitement solidaires, que la région Occitanie offrira désormais de meilleurs services aux Ogec ainsi qu'à l'ensemble des établissements scolaires de son territoire. La Fédération nationale des Ogec et son nouveau président, Hervé de Kerdrel, souhaitent bonne route à toute l'équipe régionale !

Olivier Vion, président de la Fédération des Ogec Occitanie, entouré de son équipe © Alain Laflorentie



Article rédigé par Alain Laflorentie, président de la commission Animation des Territoires de la Fédération nationale des Ogec

Focus métier sur la fonction de coordinateur des secrétaires généraux de la région Bretagne

Je suis secrétaire général de la Fédération départementale des Ogec du Morbihan depuis 2013 et coordinateur de la Fédération régionale des Ogec de Bretagne depuis 2018. À ce titre, ma mission est avant tout de faire le lien entre les institutions départementales et nationales, et de favoriser les échanges entre les différentes instances de la région Bretagne.

Au niveau régional, nous organisons des temps d'échanges réguliers entre les permanents des 4 fédérations départementales, autour de thématiques variées (gestion, social, participations publiques, etc.). Depuis la crise sanitaire, des rencontres bimensuelles sont également organisées en visio pour harmoniser les pratiques dans une cohérence régionale. En lien avec le président de la fédération régionale, nous aménageons régulièrement des temps d'échanges avec les administrateurs de la fédération régionale de Bretagne : rencontres entre les 4 présidents des fédérations départementales et les secrétaires généraux (~2/an), conseils d'administration (3-4/an) et de l'assemblée générale. J'assure l'organisation matérielle de ces rencontres (envoi des invitations, rédaction des comptes rendus...). Ci-après les missions et activités du coordinateur de la Fédération régionale des Ogec de Bretagne :

1. Assurer, en collaboration avec le secrétaire de la fédération régionale, la gestion opérationnelle des deux caisses de mutualisation mises en œuvre au niveau régional (MURIO : Mutualisation des coûts relatifs à la rémunération des chefs d'établissements dans les établissements du 1^{er} degré, et IDR : Mutualisation du coût lié au versement de l'Indemnité de Départ à la Retraite des chefs d'établissement en 1^{er} et 2nd degrés).
2. Favoriser la mutualisation d'expérience entre les 4 fédérations départementales en matière de gestion des ressources humaines, de gestion économique et financière, et de veille juridique.
3. Déployer un observatoire économique régional, à partir des observatoires économiques réalisés dans chaque département (indicateurs de gestion, participations publiques et privées, etc.). Ce dernier fait l'objet d'une présentation lors d'un conseil d'administration de la Fédération régionale des Ogec de Bretagne.
4. Coordonner les politiques et actions à dimension régionale en matière d'emploi des personnels de droit privé :
 - Dialogue paritaire régional : organisation des commissions paritaires régionales (2 fois par an). Ces temps de dialogue réguliers permettent

En tant que coordinateur régional, ma mission est avant tout de faire le lien entre les institutions départementales et nationales, et de favoriser les échanges entre les différentes instances de la région Bretagne.

Partage d'expérience

d'échanger sur des problématiques rencontrées dans les établissements et de solliciter, selon les besoins, une interprétation des dispositions conventionnelles à la CPPNI EPNL.

- Suivi du contrat prévoyance (en lien avec le président de la fédération régionale de Bretagne)
- Suivi du contrat de complémentaire santé
- Suivi des relations avec les différents organismes publics : des rencontres régulières avec la DREETS et les antennes *Pôle Emploi* sont organisées pour anticiper les enveloppes de contrats aidés, et parfois débloquer des situations compliquées.
- Participer aux négociations avec le Conseil régional



de Bretagne, au côté du Caec (financement du fonctionnement des lycées et subventions d'investissements) et, d'une manière générale, assurer un soutien auprès du Caec et du collège des directeurs diocésains dans des domaines d'expertise spécifiques. Mon rôle est également d'assurer le lien avec la Fédération nationale des Ogec, par exemple pour lui

remonter des demandes particulières de la Fédération des Ogec de Bretagne. Récemment, cette dernière a assuré la centralisation et la transmission des dossiers de demandes d'aides au titre des plans de solidarité coorganisés par la Mutuelle Saint-Christophe et la Fédération nationale des Ogec pour soutenir les familles face à la crise Covid-19 en 2020 et l'augmentation des coûts liés à la mise en place de la loi Egalim en 2021. Étant données les récentes évolutions intervenues dans la formation des chefs d'établissements des 1^{er} et 2nd degrés, nous avons participé ces derniers temps à des rencontres avec les parties prenantes (ISFEC, ECM, Fédération nationale des Ogec...). Le rôle du coordinateur est alors de s'assurer de la disponibilité de chacun pour ces temps d'échanges, mais aussi de rendre compte des évolutions et orientations proposées. En conclusion, je dirais que mon expérience en tant que coordinateur est une mission variée, très intéressante, résolument tournée vers le dialogue et l'investissement au service des établissements catholiques de notre région.

En conclusion, je dirais que mon expérience en tant que coordinateur de la Fédération des Ogec de Bretagne est une mission variée, très intéressante, résolument tournée vers le dialogue et l'investissement au service des établissements catholiques de notre région.



Jacques Dautais
Président de l'Ogec
Notre-Dame des Oiseaux

Notre Dame des Oiseaux : transformer les contraintes réglementaires en opportunité

À l'invitation du président de l'Ogec Notre-Dame des Oiseaux, le GTLS¹ délocalise sa réunion à Paris qui a commencée par une visite de l'établissement, guidée par les architectes² choisis pour répondre aux besoins et conduire la réalisation. Ce fut l'occasion de voir l'aboutissement d'un **projet d'envergure** mené par l'établissement qui s'est appuyé sur les bonnes pratiques prônées par le GTLS.

Notre-Dame des Oiseaux est un établissement de l'ouest parisien accueillant environ 1 700 élèves de la maternelle et primaire (620) au collège (620) et lycée (460), dans un environnement contraint en surfaces et en réglementation.

Genèse d'un projet

Pour répondre à l'obligation faite aux ERP de se mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des travaux avaient été faits au primaire et au collège. La situation était plus délicate pour le bâtiment du lycée et le pavillon de l'ac-

cueil pour lesquels le coût des travaux était très élevé au regard d'un résultat peu satisfaisant, à tous les égards. L'opportunité liée à un calendrier de mise aux normes modifié par les pouvoirs publics et des réserves de constructibilité ayant été avérées, il a été décidé de mettre à profit le temps complémentaire accordé pour réfléchir à un projet plus ambitieux qui permettrait de répondre aux besoins de l'établissement, notamment : avoir un grand espace complémentaire et couvert pour le sport ; doubler la salle de restauration et créer un foyer pour les lycéens ;



Détail architecture



Vue cour



Le nouveau gymnase

¹Groupe de Travail Locaux Scolaires mis en place par la Fédération nationale des Ogec

²Cabinet Fayolle-Pilon et Cabinet Bien Urbain (Paris X^e)

Témoignage



Nouveau bâtiment lycée, vue cour, en lien avec le lycée historique

Un projet ambitieux qui a permis de répondre aux attentes malgré des contraintes incontournables

avoir une entrée mieux sécurisée et une infirmerie en RDCH ; avoir plus de salles de dédoublement et des salles spécialisées mieux adaptées. Les espaces ont été repensés dans un bâtiment aéré avec des circulations plus faciles au niveau des classes.

Les grandes étapes du projet

- Mai 2014 à mars 2015 : analyses des besoins et élaboration d'un schéma directeur
- Nov. 2015 : lancement d'un concours d'architecte
- 11 mars 2016 : validation par le conseil d'administration du choix du projet élaboré par les architectes
- 15 mars 2017 : obtention du permis de démolition et du permis de construire
- Juin 2018 : début des travaux



Un des 6 nouveaux laboratoires largement éclairé, vue sur rue

Des documents pour vous guider sur les bonnes pratiques immobilières

Le GTLS, formé d'experts en immobilier, a rédigé des bonnes pratiques pour vous accompagner dans les projets immobiliers de vos établissements scolaires. Vous pouvez retrouver tous ses conseils sur [ISI Bâti](#).

Un résultat à la hauteur des attentes ambitieuses, ovationné par l'ensemble des parties prenantes

- Sept. 2020 : ouverture prévue (décalée à la reprise des cours en janvier 2021 en raison des contraintes sanitaires)

L'aboutissement

L'inauguration officielle a eu lieu en juin 2021 en présence de nombreuses personnalités dont le maire de

l'arrondissement, la supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame et Jean-François Canteneur, directeur diocésain de Paris, qui a souligné la pertinence d'un projet immobilier fondé sur la recherche de qualité pour l'enseignement et l'adaptabilité aux évolutions récentes de celui-ci.

© Toutes les photos de l'article ont été réalisées par le photographe Florent Michel de l'agence 11h45
Photo du haut p.58 : vue de l'extension de la restauration, améliorant la qualité d'accueil et de service

Le témoignage



Un bâtiment fonctionnel intégré à un environnement local contraignant

Visite guidée du site à la commission GTLS

C'est au cours d'une visite approfondie du site que les architectes du cabinet Fayolle-Pilon et ceux du cabinet Bien Urbain ont pu expliquer et détailler aux spécialistes immobiliers de la commission GTLS, les nombreuses contraintes techniques et réglementaires auxquelles ils ont dû faire face, notamment la prise en compte d'un gymnase enterré qui devait structurer tout le projet. À l'issue de cette visite, l'ensemble des membres de la commission GTLS et en particulier son président Alain Laflorentie, également administrateur de la Fédération nationale des Ogec, ont salué la prouesse liée à la réalisation technique du projet qui a totalement répondu aux attentes de l'établissement scolaire. Le GTLS a ensuite pleinement profité des équipements pour travailler.

par Jacques Dautais, p^{dt} de l'Ogec Notre-Dame des Oiseaux et administrateur de la Fédération nationale des Ogec

Le mot du chef d'établissement : "Un bâtiment pour répondre aux besoins du temps"

Le nouveau bâtiment offre un cadre de vie et des espaces de travail plus spacieux, modernes et confortables. Il permet de répondre qualitativement aux évolutions des pratiques d'enseignement. Par exemple, en 1^{ère} et en terminale où la notion de classe s'efface désormais au profit de regroupements à effectifs variables, le fait de disposer de salles permettant d'accueillir de 15 à 80 élèves, toutes parfaitement connectées et équipées, est un atout inestimable.

*- Laurent Bozom,
chef d'établissement*

”

Cette très belle aventure collective nous a permis de bâtir le futur de Notre-Dame des Oiseaux.

| Intercours

62 [La pause ludique]
Sudoku : défiez-vous !

64 [La pause spirituelle]
Prière pour la nouvelle
année



Entrainement cérébral : saurez-vous résoudre ces grilles de sudoku ?

Règles du jeu

Un sudoku classique contient 9 lignes et 9 colonnes, soit 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne et une seule fois par carré de 9 cases. Une vingtaine de chiffres sont placés, il vous reste à trouver les autres. Trois grilles pour trois niveaux de difficulté : facile, confirmé et expert.

	9				2		3	1
2	6			7	1		4	
1			5	9	4			
3	8	4			5			2
		2	4		3	8		
5			8			3	9	4
			2	4	9			3
	4		7	3			2	5
6	2		1				7	

7		9	3					2
			5		7	9	1	
		1		2			8	5
	7		8	4	2	1		
4								6
		8	6	3	1		2	
1	4			5		3		
	2	6	1		3			
9					6	2		1

	4		7			3		
8			4	1	2		5	
		2	5					4
				9			7	
			6		1			
	1			7				
9					8	6		
	6		3	4	7			2
		1			5		4	

À l'occasion du XXII^e congrès de l'Apel
une plateforme participative

POUR CHANGER L'ÉCOLE VOTRE AVIS EST ESSENTIEL

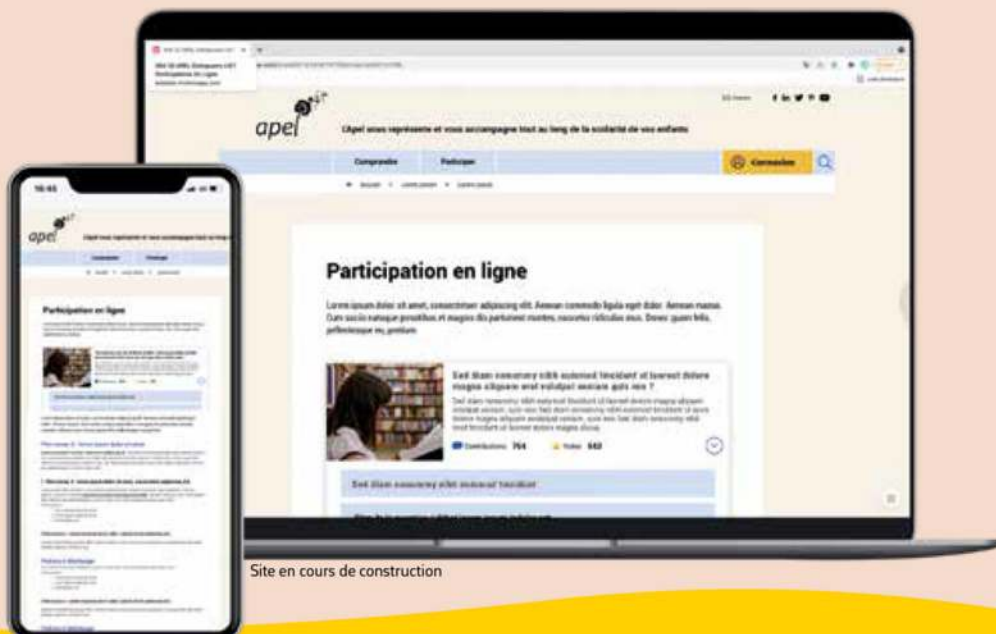
LA PLATEFORME
SERA OUVERTE
DU
31 JANVIER
AU 13 MARS
2022

**L'APEL vous donne la parole
pour construire ensemble l'avenir
de nos enfants.**

À l'occasion de son XXII^e congrès national,
nous lançons une grande consultation
en ligne pour que l'école change vraiment.

Pour participer, il vous suffit de vous rendre sur

plateforme-participative.apel.fr



Une plateforme
UTILE

Toutes ces participations
seront analysées
et restituées
lors du 22^e Congrès.

Une plateforme
PARTICIPATIVE

Pour comprendre les grands enjeux de l'école
et exprimer vos idées et vos envies pour une
école ouverte à tous, plus inclusive,
plus apprenante, et mieux adaptée
à un monde en mutation.

Une plateforme
OUVERTE

Parents, élèves, élus des Apel, chefs
d'établissement..., nous voulons
recueillir le plus grand nombre d'opinions,
provenant de toutes celles et ceux
qui font l'école au quotidien.



Prière pour la nouvelle année

Seigneur, me voici devant Toi avec tout ce qui habite mon esprit en ces temps de rentrée. Après le repos, le dépaysement des vacances, les ressourcements de toutes sortes, commence une nouvelle étape de ma vie. Voici mes projets, ma bonne volonté, mes incertitudes, mes craintes, mes joies, mes peines, mes désirs, mes limites. Si parfois je traîne les pieds, rappelle-moi la chance de pouvoir espérer un avenir...

Un avenir, telle une page blanche que je désire remplir de Vie. Je crois, seigneur, à ta Présence, à ton sourire et à ta grâce. Quand je ferai acte de liberté, quand prendra forme au fil des jours telle ou telle décision, petite ou grande, je sais que là où je serai, Tu seras avec moi.

Anne Mouazan (sœur du Christ Rédempteur)